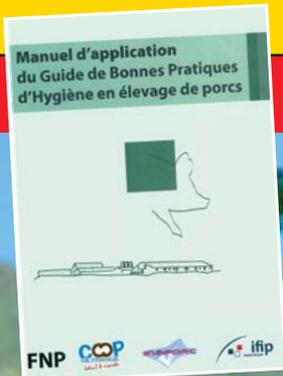


## RÉGLEMENTATION

Le GBPH porc  
un enjeu technique  
et économique p.42



# RÉSONANCES

## ÉLEVAGE

DOSSIER

### L'ÉCONOMIE DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE :

### La valorisation des produits en question... p.6



**Chèvre  
de printemps  
15 Avril  
au 01 Mai 2011**

Quinze jours placés sous le signe du chèvre : Du 15 avril au 1er mai 2011, le Chèvre de Printemps s'invite sur les tables des Bistrotts de Pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Organisé par la Chambre Régionale d'Agriculture, en collaboration avec la Maison Régionale de l'Élevage et la Fédération Nationale des Bistrotts de Pays et avec le soutien du Conseil Régional, ce retour marque la fin de l'hiver, période où les chèvres mettent bas.



**Journées des  
Techniciens  
Fromagers  
Fermiers  
a Sainte Tulle  
(04)  
du 20 au 23  
Septembre 2011**

**Fête  
des fromages  
à Banon  
22 Mai 2011**

**Banon fête son fromage.**

Une cinquantaine d'exposants vont nous plonger dans la trilogie pain - vin - fromage. Evidemment le fromage de chèvre sera à l'honneur avec le Banon, conservé dans son écriin de feuilles de châtaignier, liées par un brin de raphia. A cette occasion un concours consacrera le Banon d'or.

Retenez  
dès à présent les  
dates de

**Tech-Ovin  
les 6-7-8  
Septembre 2011.**



**SOMMAIRE**

**ÉCONOMIE**

- Filière laitière Bovine : Bilan d'étape par la MRE p. 6
- Filière laitière PACA : le pari du Bio? p. 8
- L'économie du Secteur Porcin p. 10
- La Filière fromagère Régionale p. 12
- Dans la filière ovine, produire plus ou produire mieux.... c'est aussi réduire le coût de production ! p. 14
- Les mesures d'accompagnement de la filière équine : Les aides du Feader p. 18

**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

- L'élevage biologique des ruminants en PACA p. 20
- Hervé Bonthoux, éleveur de Limousines bio p. 24

**TECHNIQUE**

- Plan régional Qualité p. 25
- Bien vivre du lait de chèvre p. 26
- Les Echographies en élevage de porcs p. 28
- Entretien avec Francis Personne, expert lainier p. 30
- Fiches techniques p. 32

**RÉGLEMENTATION**

- Le Guide des Bonnes Pratiques Ovines arrive ! p. 36
- Nouvelles stratégies de contrôle des ateliers alimentaires p. 38
- La Conditionnalité 2011 en production animale p. 40
- Le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène Porc : GBPH p. 42

**ÉVÈNEMENT**

- Les 6<sup>es</sup> Rencontres du Fromage Fermier p. 43
- L'Élevage régional fait Salon... p. 44
- 6<sup>e</sup> journée technique ovine de Carmejeane p. 46

**ET AILLEURS...**

- La production ovine au Royaume Uni p. 48

**DÉVELOPPEMENT RURAL**

- La SICA Habitat Rural Alpes-Méditerranée p. 50

**RÉSONANCES  
ÉLEVAGE**

Bulletin des filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur

**ÉDITEUR**

Maison Régionale de l'Élevage

Association loi 1901

Route de la Durance - 04100 Manosque

Tél.: 04 92 72 56 81

Fax : 04 92 72 73 13

Email: mre@mre-paca.fr

Site: www.evise.fr

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Kacem Boussouar

**CREDIT PHOTOGRAPHIQUE**

MRE, Institut de l'Élevage, G. Chailly,

S. Attias, V. Enjalbert,

C. Guinamard, L. Siciliano

F. Demarquet, D. Gautier, A. Flores,

L. Domergue, E. Balard,

C. Jouannaux, P. Fabre

**ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO**

G. Chailly, F. Sauguet, J.M. Mazet,

V. Enjalbert, L. Eon, M. Le Pape

F. Demarquet, D. Gautier, A. Flores,

J. Damiens F. Di Franco, L. Siciliano

C. Jouannaux, D. Jammes, D. Soler

L. Domergue, S. Espinosa,

J.F. Bataille, S. Guion

**CONCEPTION - IMPRESSION**

Société - EMPREINTE

Tél.: 04 42 79 67 22

Email : empreinte-sarl@wanadoo.fr

Document réalisé avec le concours financier du Conseil Régional PACA, du Ministère de l'Agriculture, de France Agrimer et de l'Europe



Provence-Alpes-Côte d'Azur



## ÉDITO

# [ Economie des filières, un défi... ]



**Kacem BOUSSOUAR**  
Président de la Maison Régionale de l'Élevage

Vous allez découvrir, tout au long de ce "**Résonances Elevage**", beaucoup d'éléments de références technico économiques qui concernent nos productions.

Il est un fait que depuis de nombreuses années nous accumulons des données qui sont utiles pour nous (*techniciens et éleveurs*) pour mieux comprendre le fonctionnement de nos systèmes de production.

Pour autant, cette approche micro-économique nécessaire reste insuffisante pour qu'une dynamique s'installe dans nos filières, compte tenu de l'évolution de notre environnement, tant technique qu'économique.

Voilà pourquoi il nous est apparu utile d'inciter chacune de nos sections à engager des travaux qui, au-delà des états des lieux, mettent en perspective les évolutions qui devront s'imposer à nous pour maîtriser le mieux possible l'avenir de nos produits d'élevage. Bien sûr que ces travaux devront se faire en concertation avec nos partenaires d'aval et d'amont dans un esprit ouvert et de construction.

J'en appelle à tous pour être autour de la table dans notre maison commune car nous l'avons créée pour être au service de tous.

Je vous souhaite un bon printemps et un excellent été.

# La Parole à...

## Eric LIONS

Éleveur à Chateauroux-les-Alpes (05)  
Président de la Section Economique de la MRE

### Quelle est la situation des filières d'élevage régionales ?

Nos filières ont été malmenées ces dernières années, entre la forte hausse du prix des matières premières et des cours capricieux. La filière bovin lait a quant à elle subi à la fois la crise nationale et ses propres difficultés structurelles régionales.

Toutes manquent aujourd'hui de perspectives et, hormis pour les démarches qualité, doivent se poser de sérieuses questions en matière de valorisation du produit.

Rappelons que les produits des éleveurs de la région, qui bénéficient d'une image porteuse auprès des consommateurs, représentent moins de 20% de la consommation.

Dans ce contexte, tout produit non démarqué est confronté à la concurrence nationale ou internationale, en particulier en matière de prix.

### Des perspectives ?

Elles ne sont pas flatteuses si l'on se contente d'accompagner le mouvement sans antici-

per les changements.

Ainsi, préparer l'arrêt des quotas laitiers pour ne pas le subir, restructurer l'approvisionnement des élevages porcins face à la flambée du prix des aliments, parier sur les démarches qualité en viande ovine et bovine, améliorer la valorisation du produit standard, sont autant de réflexions sur lesquelles devront se pencher nos partenaires de l'élevage.

### Quelles sont les pistes de travail ?

Nous devons conforter et développer les démarches qualité : viande bovine Pâtur'Alp, IGP Agneau de Sisteron, AOC Banon, AOC Taureau de Camargue, Agriculture biologique tout en accompagnant les nouveaux projets.

Il est important de nous appuyer sur la qualité et l'image de nos produits pour apporter une valorisation à l'éleveur.

D'autre part, la contractualisation pourrait être l'opportunité d'ouvrir un dialogue, à la fois entre les partenaires de l'amont et de l'aval des filières, mais aussi pourquoi pas entre éleveurs et céréaliers. Je crois que ces discussions doivent avoir lieu dans un esprit gagnant-gagnant, et reste persuadé que les pro-



ducteurs les aborderont d'autant plus facilement qu'ils pourront s'appuyer sur des organisations solides (coopératives ou associations d'éleveurs).

#### Des atouts ?

Nous avons la chance de travailler avec des entreprises qui ont fait le choix de la production régionale en dépit de contraintes de coût, par exemple en matière de collecte.

De plus, face à une société dont les choix en matière de consommation se portent chaque jour davantage vers les produits locaux et respectueux de l'environnement, nous devons jouer la carte de la proximité avec l'un des plus gros bassins de consommation de France.

Ce n'est qu'au prix de l'adaptation de nos filières à ces nouvelles demandes, et par la construction d'un partenariat entre les différents maillons des filières que nous pourrions faire évoluer nos élevages.

## Est paru le CD Rom

# "La fabrication des fromages à caillé doux"

Après une partie plus générale sur les principales notions fromagères, ce CD-Rom détaille successivement les différentes étapes de fabrication des fromages à caillé doux.

Organisé sous forme de fiches techniques, illustrées par de nombreuses séquences filmées, il est un véritable outil interactif qui permet un auto-apprentissage.



Édité par la Maison Régionale de l'Élevage avec la collaboration technique d'Actilait Carmejane.

**Prix de vente 35€ HT**

**A commander auprès de la MRE**

**Tel : 04 92 87 47 55**

**Email : v.enjalbert@mre-paca.fr**



# Filière laitière Bovine Régionale

## Bilan d'étape de l'étude prospective réalisée par la MRE

*Au cours de l'année 2009, la filière bovine laitière a souhaité mettre en œuvre une réflexion prospective régionale sur ses perspectives d'évolution.*

En effet, ce secteur de production est confronté depuis de nombreuses années à une décroissance structurelle. La crise laitière actuelle vient accentuer une situation déjà difficile, tout en mettant en exergue la fragilité d'une filière dont la stabilité dépend en grande partie des choix des grands groupes coopératifs ou privés implantés localement.

Un bureau d'études, le CERAMAC, a par conséquent été retenu pour cette mission d'audit, avec un cahier des charges en deux volets : audit de l'existant et partage de propositions d'évolution avec les responsables de la filière présents au comité de pilotage régional.

### Le bilan d'étape

Les conclusions de ce travail ont été diffusées lors du comité de pilotage du mois de juillet 2010.

On peut les résumer de la sorte : Comptant moins de 300 producteurs, dont environ 200 dans les Hautes Alpes, le poids de la filière laitière est tout à fait marginal dans l'agriculture provençale.

Les indicateurs socio-économiques de ce secteur sont inquiétants et traduisent un déclin manifeste qui deviendra irréversible si les acteurs ne développent pas un véritable projet de filière. Il y a plusieurs mois, et au vu des éléments ci dessous, nous avons invité les instances professionnelles régionales à initier la démarche en prenant en référence la dynamique laitière du sud du département de l'Isère limitrophe du bassin laitier haut alpin.

A ce jour, les premiers enseignements qui peuvent en être tirés vont dans le sens suivant :

- Une impétueuse nécessité de sortir des schémas classiques et d'orienter la production vers une valorisation locale du lait produit

avec comme corollaire :

- Un partenariat indispensable avec les collecteurs (en particulier Sodiaal et Lactalis)

- Le développement d'ateliers de fabrications (plutôt par confortement de l'existant que par la création de nouvelles structures) sur les bassins du Champsaur et du Gapençais

- La possibilité de développer un atelier artisanal sur les faibles bassins de collecte proche des lieux de consommation (Manosque)

- L'orientation de la zone nord (Ubaye dans le 04 et Embrunnais, Queyras et Briançonnais dans le 05) vers une valorisation de la totalité du lait produit.

Conditionnés par quelques impératifs :

- Une identification **"terroir"** à trouver (*image et produit*)

- La mise en avant de systèmes de production respectueux de l'environnement avec pourquoi pas une orientation vers la pro-



duction de lait biologique

- Une amélioration du niveau de qualité de la matière première (*passer d'un lait commercialisable à un lait fromageable*)

Il est maintenant nécessaire que la profession se mobilise pour approfondir ces différentes pistes et définir les priorités dont elle a besoin.

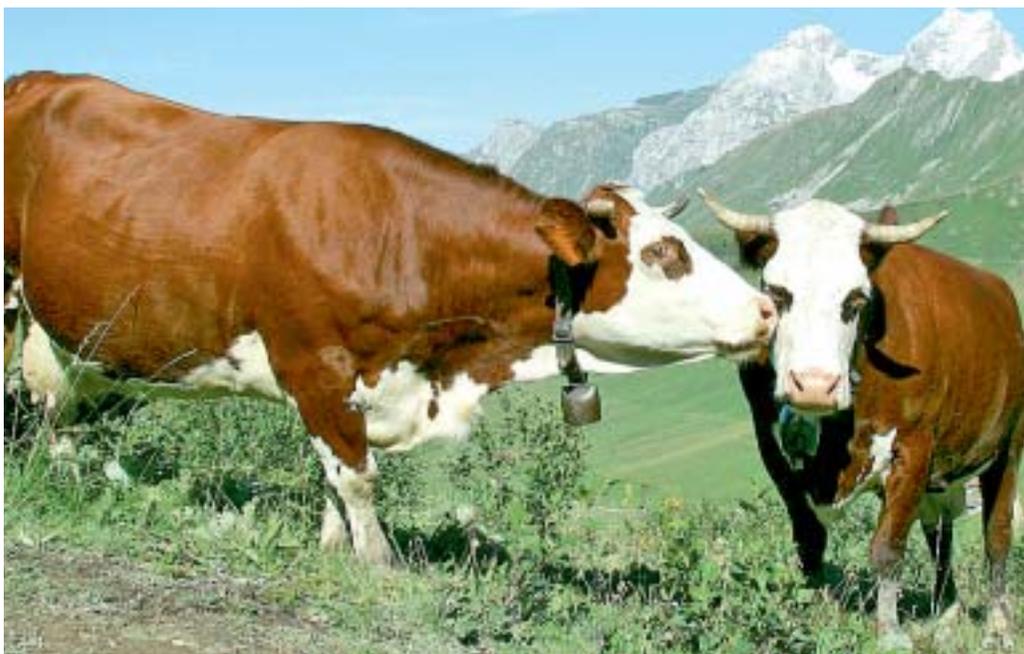
Une première analyse a été faite lors d'une rencontre co-animée par la MRE et le CRIEL. Au cours

ci-dessous ont été identifiés :

- Pour l'aval de la filière :

- Accompagnement des investissements autour du développement des ateliers de fabrication
  - aide à la mise en place d'une plate forme de commercialisation
  - Accompagnement identification produit (*étude commerciale, cahier des charges démarche IGP ou AOP ?*)
  - Suivi technique des ateliers
  - Outils de promotion
- Pour les producteurs de lait :

Dans ces différents schémas élaborés, c'est principalement la filière "*lait vendu en laiterie*" qui a été étudiée. La "*vente directe*" représentant une part importante de cette filière il sera maintenant indispensable de prendre en compte cette composante dans l'ensemble des actions qui seront engagées.



de cette rencontre c'est la piste du lait bio qui a été étudiée (*voir article ci-joint*).

Dans tous les cas de figure, cette réflexion met en évidence la nécessité de travailler aussi bien avec les structures d'aval qu'en amont avec les producteurs. C'est ainsi que les premiers besoins

- Structuration et unité des producteurs
- Renforcement et réajustement des appuis techniques d'accompagnement des producteurs
- Outils techniques (contrôle laitier, génétique...)
- Suivi qualité
- Adaptation des systèmes fourragers...

**Jean-Michel MAZET**  
 Animateur de la section Bovine MRE  
 Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes



# Filière laitière PACA

## Le pari du Bio ?

*Dans le cadre de l'étude prospective de la filière laitière bovine, à l'initiative de la MRE et du CRIEL, une rencontre a été organisée le 17 décembre à Gap.*

Une question cruciale était à l'ordre du jour de cette réunion des responsables professionnels laitiers de la région : "Dans le contexte actuel (variabilité du prix du lait, évolution de la PAC, ...) l'organisation régionale de la filière et à développer de nouvelles valorisations sont nécessaires.... Et si le bio était une solution ?"

BIOLAÏT, la principale entreprise de collecte au niveau national de lait issu de l'agriculture biologique, était invité à cette réunion. Les responsables professionnels de la filière laitière régionale ont pu comprendre les particularités de l'agriculture biologique française, appréhender le fonctionnement de l'entreprise Biolaït et de ses perspectives d'avenir. Cela a été aussi l'occasion d'aborder les intérêts et les interrogations que peut représenter une filière laitière biologique en région PACA.

M. Jean-Marie POILVET, technicien en charge du développement de la collecte de la Société Biolaït est intervenu au cours de cette matinée.

### **[ Du lait BIO en PACA ? ]**

Même si les chiffres avancés sont seulement indicatifs, il faudrait un volume de 3 à 4 millions de litres de lait pour mettre en place une collecte, ce qui représente environ 20 à 25 producteurs en PACA. Un des facteurs importants pour la réussite d'une implantation dans un territoire est la dynamique d'un groupe d'éleveurs. Dans le processus de décision, le choix de créer ou non une nouvelle collecte reste sous la responsabilité du conseil d'administration de Biolaït.

Remarque : Le bassin du Trièves mène aussi une réflexion sur une filière laitière en bio, ce qui pourrait permettre d'agréger les volumes.

Des interrogations ont été soulevées suite à cette présentation, notamment :

- la contractualisation qui aura lieu en avril 2011 (mise en place de contrats d'une durée de 5 ans qui lient les éleveurs aux laiteries).
- La transition avec les laiteries

pendant la période de conversion à l'agriculture biologique qui dure 2 ans pour une exploitation

- Les débouchés pour ceux qui ne passent pas en bio et le risque pour la filière

- L'articulation avec les entreprises locales de transformation.

### **[ Le lait BIO, certainement une opportunité... Mais une réflexion collective obligatoirement... ]**

Un des enseignements de cette rencontre a été de dire qu'une réflexion collective à l'échelle d'un bassin et conduite en partenariat avec les entreprises de la filière laitière est la condition sine qua non d'une démarche réussie. Par ailleurs, l'agriculture biologique représente une opportunité à saisir (et qui ne demande que peu ou pas d'investissements collectifs). L'ensemble des organisations techniques et en particulier les Chambres d'Agriculture doivent se mettre au service de la filière pour accompagner les éleveurs dans cette démarche.



# BIOLAIT



Pour donner une suite à cette réunion qui ouvre des opportunités intéressantes, il est prévu d'organiser des réunions d'information destinées aux producteurs. Il s'agira de présenter la production de lait en agriculture biologique, en se basant sur des travaux de simulation technico-économique réalisés dans des exploitations des Hautes-Alpes.

**Sébastien GUION**  
Chambre d'Agriculture  
des Hautes-Alpes

1994 : création de Biolait autour de 6 éleveurs de l'Ouest  
Depuis 2006-2007 : augmentation forte de la demande des consommateurs pour les produits laitiers biologiques. Actuellement, Biolait livre à environ 45 transformateurs. Prévision d'une forte augmentation des volumes d'ici à 2012.

## UN FONCTIONNEMENT AUTOUR DE 3 "PILERS"

Biolait est une Société d'Action Simplifiée (SAS) qui s'occupe uniquement de la collecte. Chaque producteur possède une action (de l'ordre d'environ 250 €) de la société.

Les coûts de ramassages sont mutualisés à l'échelle de la France, et le prix au litre de lait est le même pour toute la France.

Actuellement, Biolait collecte 25% du lait bio, c'est avec Lactalis (25% également) l'acteur principal dans la décision du prix du lait.

La société repose sur 3 piliers :

**1) Pilier économique :** Des prix payés aux producteurs très intéressants (environ 430 € en 2008 ; 450 € en 2009 ; 420 € en 2010). La gestion des volumes est anticipée (par exemple, 65% des volumes actuels sont contractualisés avec les transformateurs sur 5 ans).

**2) Pilier social :** un fonctionnement paritaire (dans les AG, ou groupe régionaux, 1 exploitation = 1 voix), où les administrateurs prennent les décisions. Les prix sont fixés pour l'année, et connus par les producteurs en début d'année.

**3) Pilier environnemental :** outre le cahier des charges bio respecté par tous les adhérents de Biolait, la société revendique une cohérence territoriale. Les caractéristiques propres au lait bio sont mises en avant.





# L'économie du secteur Porcin



Depuis plus de 3 ans, le secteur porcin est confronté à une crise importante. La production porcine est particulièrement exposée car fortement dépendante des équilibres du marché et de la concurrence entre bassins de production.

**En fait ce sont 4 crises successives qui régissent l'économie porcine**

- En 2007 : une crise de surproduction européenne avec les traditionnels cycles du porc
- En 2008 : la flambée du prix des céréales et les conséquences directes sur le coût de l'aliment
- En 2009 : les conséquences de la crise économique démarrée à l'automne 2008, entraînant une baisse des exportations et donc un repli sur le marché intérieur
- En 2010 et début 2011 : une nouvelle augmentation du prix des matières premières, en particulier du marché spéculatif des céréales.

La compétitivité de tous les maillons de la filière de l'élevage à l'abattoir apparaît comme un facteur déterminant.

Ces crises illustrent également le bras de fer entre une production hétérogène et dispersée dans sa stratégie et des circuits dominants avec des acheteurs concentrés.

Pour faire face aux aléas du marché, deux maîtres mots pour la production : maîtriser la technici-

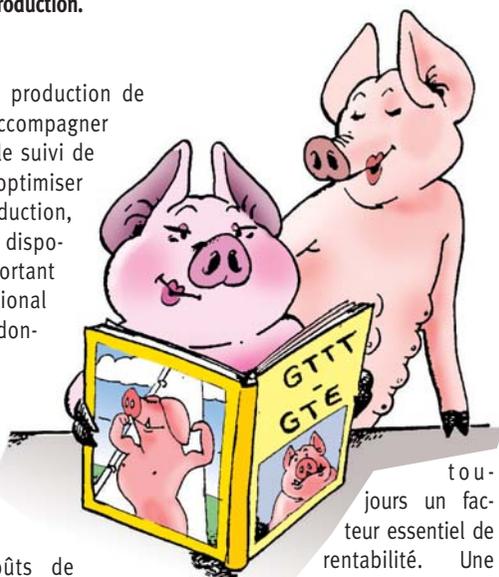
té et les coûts de production de l'élevage. Pour accompagner les éleveurs dans le suivi de leur élevage et optimiser leur coût de production, la filière porcine dispose d'un outil important avec le réseau national de référence coordonné par l'IFIP. Il est basé sur les données GTTT/GTE/TB, auxquels notre région participe.

L'analyse des coûts de production sur les 3 dernières années montre en moyenne :

- une marge sur coût alimentaire en baisse : 0,16 € le kilo
- un prix de revient en hausse : 1,45 € le kilo
- un niveau des investissements faibles : 16 € pour 100 kg

Des écarts importants sont observés entre les élevages ce qui s'explique par les circuits de valorisation des porcs, la capacité des outils de production, la localisation des élevages.

Un des principaux handicaps identifiés reste le poste aliment qui est



toujours un facteur essentiel de rentabilité. Une hausse de 10 € par tonne de céréales correspond à une hausse du coût de production moyen de 0,014 € par kilo de porc charcutier, soit pour un porc vendu à l'abattoir un surcoût de 1,65 €. Une hausse de 10 € par tonne d'aliment porc charcutier a ainsi un impact de 0,026 € par kilo de porc, soit 3 € par animal abattu.

Les indicateurs du réseau donnent à la filière des repères indispensables. Le suivi technico économique est une nécessité pour les éleveurs.

**Liliane DOMERGUE - MRE**



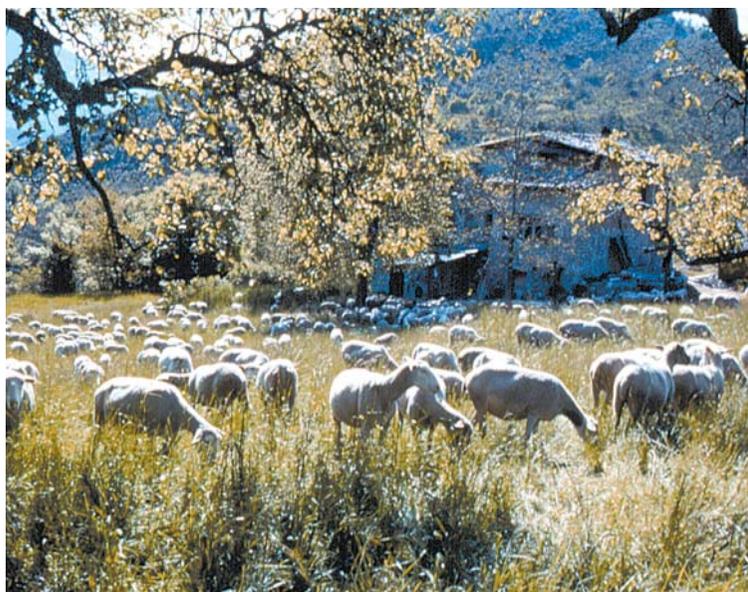
## Prix dans la filière porcine

Euros/kg	2009	2010	%/09
<b>Prix du porc</b>			
Cotation France Cl.E	1,31	1,30	-0,8
Cadran breton	1,146	1,145	-0,1
Coches (cadran)	1,016	0,989	-2,7
<b>Prix des porcelets</b>			
Indexé 25 kg	1,798	1,858	+3,4
<b>Marché de Rungis</b>			
Longe n° 3	2,21	2,23	+0,9
Hachage	1,28	1,24	-3,4
Bardière	0,54	0,38	-29,5
<b>Prix industriels préparations à base de viande</b>			
Jambons cuits	91,9	89,8	-2,3
<b>Prix au détail</b>			
Ensemble (inflation)	119,3	121,0	+1,5
Rôti de porc (SNM)	6,63	6,43	-3,0

(Sources : IFIP d'après France AGRIMER, SSP, MBP,FNP-FNCBV, SNM, INSEE)



# La filière fromagère régionale



une faible productivité des animaux, compensée par une forte valeur ajoutée.

## Une production majoritairement fermière

Près de 85 % des éleveurs caprins sont des fromagers fermiers soit environ 300 élevages. Les exploitations ovines lait sont orientées quasi exclusivement vers la transformation à la ferme.

Au niveau national près de 80 % de la production laitière caprine est livrée au secteur de la transformation contre seulement 19 % dans notre région qui alimentent le secteur artisanal. On dénombre moins de 10 ateliers de transformation artisanaux sur le territoire régional.

## Une filière fromagère essentiellement caprine

En région PACA, on compte 350 exploitations caprines, 35 exploitations ovines orientées vers la production laitière et 50 exploitations bovines avec transformation fromagère fermière auxquelles il faut ajouter une trentaine de vendeurs directs de lait cru.

## Un important maillage territorial

Ces exploitations sont réparties sur l'ensemble du territoire régional avec une prédominance dans

les zones de montagne et de moyenne montagne.

## Des exploitations de taille familiale

Les troupeaux sont composés en moyenne de 50 chèvres, 130 brebis, 20 vaches avec des systèmes d'exploitation basés sur la cellule familiale et appel ponctuellement à de la main d'œuvre salarié.

Les systèmes de production sont à dominante pastorale avec





Cette spécificité fermière est porteuse d'images de qualité pour la filière.

### Une production diversifiée

À côté de l'AOC Banon qui bénéficie d'une forte notoriété, coexiste toute une gamme de fromages (lactiques, pâtes pressées, aromatisés, caillé doux...) qui permet d'offrir un large choix de produits aux consommateurs.

### Des circuits commerciaux de proximité

Grâce à cette gamme de fromages et un potentiel de consommation régional important, se sont développés des circuits courts (marchés, foires, ventes à la ferme mais aussi intermédiaires locaux...). Le chiffre d'affaires annuel en production caprine fromagère fermière est estimé à 14 millions d'euros.

Des produits à haute valeur ajoutée, ces caractéristiques régionales permettent une bonne valorisation de la production (de l'ordre de 1,90 € / litre chez les caprins fromagers fermiers). Cette production reste rémunératrice et donc attractive pour les candidats à l'installation.

### Les volumes de production

En caprin la production s'élève à près de 9 millions de litres de lait (soit 25 000 litres par exploitations). Ce volume permet une production d'environ 1 000 tonnes de fromages de chèvre, à opposer aux 92 000 tonnes produites à l'échelle nationale.



Pour les ovins la production de lait régionale est d'environ 500 000 litres pour une centaine de tonnes de fromages.

### Une filière attractive

Une vingtaine de projets d'installation autour de la production fromagère fermière se concrétise chaque année. La filière accueille de nouveaux producteurs, essentiellement hors cadre familial, sans organisation économique aval structurante.

Même si son potentiel de développement reste intact, dans la mesure où cette filière reste à l'écart des aléas des marchés mondiaux, plusieurs facteurs risquent de perturber son fonctionnement :

- Une difficulté d'accès au foncier qui limite les installations sur des systèmes pastoraux,

- Des problèmes d'intensité du travail puisque les producteurs doivent assumer les tâches de production, transformation et commercialisation, ce qui fragilise les exploitations,

- Une menace de saturation des marchés qui pèse sur les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes avec seulement 3 000 à 5 000 consommateurs par producteurs, tandis que les départements du littoral bénéficient d'un bassin de consommation de l'ordre de 20 000 consommateurs par producteurs dans le Var et les Alpes Maritimes à plus de 45 000 dans les Bouches-du-Rhône. Le Vaucluse, avec également 19 000 consommateurs par producteurs est quant à lui menacé par sa position géographique plus facilement accessible à la concurrence.

Vincent ENJALBERT - MRE



# Dans la filière Ovine

## produire plus ou produire mieux... c'est aussi réduire le coût de production !

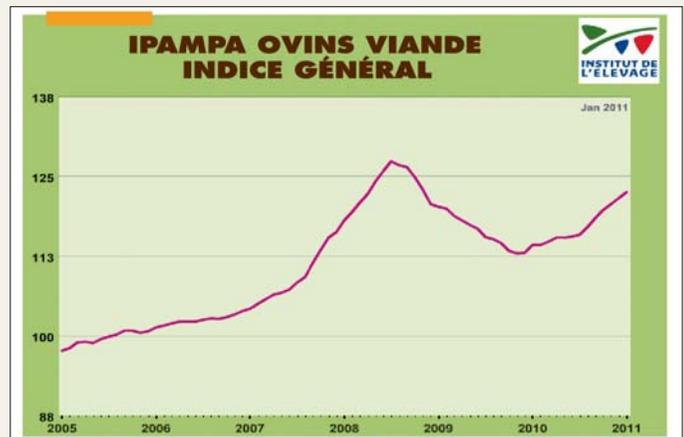
### Élément de contexte... tout bouge.

**La conjoncture économique des marchés, le rééquilibrage des aides et des soutiens de la PAC en faveur de l'élevage ovin allaitant conduisent à dresser les constats suivants :**

Le rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins viande a rendu son plein effet en 2010. Sur notre région, comme ailleurs, il impacte fortement et très positivement le revenu des éleveurs. D'après nos estimations<sup>1</sup>, l'augmentation du résultat courant serait en moyenne de + 40% en 2010. La contrepartie de ce rééquilibrage est une augmentation conséquente de la part des primes et des aides dans le produit brut des élevages. Elle est de l'ordre de 55% en moyenne et varie de 40 à 60% selon les types d'élevages et leur localisation. Cette nécessaire bouffée d'oxygène ne doit pas faire oublier la perspective de l'après 2013 et l'urgence de travailler sur l'amélioration de l'efficacité économique « hors primes » des élevages. L'augmentation du prix des intrants et des matières premières

vient impacter directement les coûts de production. C'est cette volatilité que traduit l'évolution de l'indice IPAMPA ovins viande (*graphique*) qui mesure l'évolution du prix d'Achat des Moyens de Production Agricole pour les ovins viande. Sur une période récente, on observe une augmentation continue de cet indice, qui est plus particulièrement marquée depuis la fin 2006. Une baisse brutale à partir de la mi 2008. Une reprise de la hausse à partir de début 2010, et la très nette flambée depuis la mi 2010, tendance qui ne semble pas s'inverser en ce début 2011 et dont on sait qu'elle va for-

tement peser sur la maîtrise des coûts de production. Enfin, pour le prix de la viande d'agneau, les notes de conjonctures nationales<sup>2</sup> font état d'une consommation de viande d'agneau en berne, en lien avec un net recul des importations. Dans un contexte où la demande à la consommation est morose, pour l'ensemble des viandes rouges, avec une quasi stagnation de leur prix d'achat au détail, la viande d'agneau arrive quand même à se démarquer avec une hausse moyenne de 4 % de son prix d'achat par les ménages. Pendant le même temps, à la production, la cotation nationale des



Sources : Institut de l'Élevage d'après INSEE et AGRESTE

1 - D'après nos estimations, basées sur l'actualisation économique du panel des Cas-types ovins allaitants en conjoncture 2010.

2 - D'après « Tendance », la lettre de conjoncture éditée par le Geb et l'Institut de l'Élevage

agneaux de boucherie, montre pour 2010 une quasi stabilité des prix du marché par rapport à 2009. Les perspectives du marché régional suivent en tendance celles du marché national, même si on voit se développer dans la région des efforts payants pour améliorer la valorisation des agneaux, par un travail sur la promotion et la vente de viande sous signe officiel de qualité ou encore le développement de circuits courts.

Comment réagir, face à toutes ces incertitudes ? Quelle que soit la solution de commercialisation choisie, un travail sur la réduction du coût de production restera toujours à faire en pensant à acquérir une meilleure autonomie alimentaire avec la mise en œuvre de pratiques augmentant la part de l'herbe et des ressources pastorales dans l'alimentation des mères, et pour les agneaux, en ajustant au plus près leur alimentation et son coût.

### Coût de production quèsaco ?

Avec une approche économique simplifiée, c'est l'ensemble des charges engagées une année pour

produire les agneaux que l'on a vendus cette année là. On peut, selon les méthodes et les conventions de calcul, décider d'inclure dans ce bilan annuel d'autres types de charges, que l'on veut comptabiliser dans le coût de production, par exemple le salaire que l'éleveur veut prélever, la rémunération du capital investi..... Mais pour faire simple ici, on a retenu une méthode simplifiée pour le calcul du coût de production :

c'est le résultat de la division des charges courantes que l'on a engagées une année, divisé par le total des kg de carcasses d'agneaux vendus, cette même année.

### Combien de kg d'agneaux sont vendus par an ?

C'est la première question à se poser : Quelle quantité de viande d'agneau j'ai commercialisée par an ? Ce calcul est relativement simple à faire à partir des agneaux qui sont vendus, de leur nombre, de leur poids de carcasse. On peut aussi estimer cette quantité de viande vendue annuellement dans un élevage en multipliant le nom-

bre de brebis, par le nombre d'agneaux vendus par brebis, et par le poids moyen des agneaux vendus.

Sur cette base de calcul, l'analyse des élevages de la région suivis en Gestion Technico Economique montre que le volume moyen vendu est de 5,7 tonnes de viande d'agneaux/élevage, avec des écarts importants d'un élevage à l'autre (cf tableau 1). On voit bien ici, que c'est la dimension du troupeau, le nombre de brebis en production, qui fait la différence entre les élevages. Mais cet effet taille, qui masque les autres composantes de la productivité pondérale se nuance quand on compare des élevages de dimension semblable. C'est ce que l'on met en évidence avec les exemples de calcul dans deux élevage qui ont un fonctionnement, une taille de troupeau et des niveaux de performances différents et qui au final vendent des quantités de viande d'agneau quasiment identiques.

**L'exemple 1** est le Cas-type d'un élevage préalpin sédentaire, produisant de l'agneau lourd de bergerie : un troupeau de 350 brebis, qui produit en moyenne, 0,98 agneau par brebis et par an, qui

Tableau 1 : Estimation de la quantité de viande vendue par élevage et par an

	Sur 90 élevages en GTE 2009			Sur 2 exemples	
	Moyenne	Min	Max	Préalpin	Herbassier
Brebis	520	100	1700	350	500
Agneaux / brebis	0.90	0.93	0.83	0.98	0.8
Poids moyen des agneaux vendus	16.3 kg	13.7 kg	16.7 kg	16.3 kg	13.0 kg
Quantité de viande vendue	5 700 kg	1 030 kg	17 800 kg	5 200 kg	4 400 kg

Source BDR ovin viande PACA , moyenne, min, max, sur 90 élevages et dossier Cas-Types Sud-Est

garde ses agnelles pour renouvellement et qui vend ses agneaux finis à un poids moyen de 35 kg de poids vifs, soit en moyenne 16,4 kg de carcasse, et vend l'équivalent de 5,2 tonnes de carcasse par an.

**L'exemple 2** est le Cas-type d'un élevage pastoral et transhumant, stabilisé en colline, qui produit des agneaux plutôt légers ou semi finis et exclusivement à l'herbe : Un

poids moyen de 29 kg de poids vif, soit en moyenne 13 kg d'équivalent carcasse, et vend donc 4,4 tonnes de viande d'agneau par an.

### Quelles charges sont à comptabiliser?

Classiquement on distingue deux types de charges : les opérationnelles et les structurelles.

**Les opérationnelles** sont des char-

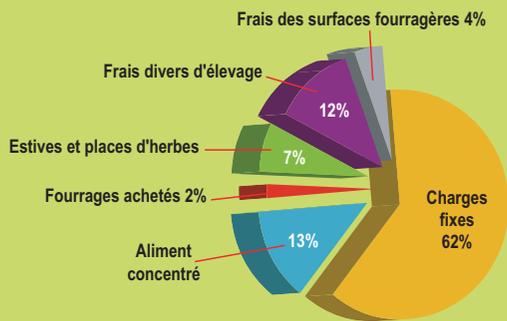
*l'estive, les frais de culture des surfaces fourragères)* et les charges diverses d'élevage (le frais veto, le petit matériel...les cotisations pro).

**Les structurelles**, sont des charges dites fixes, dont le montant annuel ne dépend pas directement du volume de la production réalisée sur l'année, on y retrouve : les impôts fonciers, le fermage, la MSA, les assurances, les charges de mécanisation et de bâtiments.

### Facteurs de variation du coût de production

Un calcul de coût de production réalisé sur les bilans économiques 2009 d'un groupe de 26 exploitations de notre région PACA, toutes spécialisées en production ovine, renseigne sur le niveau et la composition du coût de production de ces élevages... et sa grande variabilité. Le niveau moyen est proche de 11 €/kg, et varie de 5 à 19 €/kg ! Cette variabilité se retrouve aussi au niveau de chacun des postes de dépense. Les charges structurelles sont de loin le poste majoritaire, devant les charges en lien avec l'alimentation du troupeau qui représentent environ un quart du coût total.

Composition du coût de production 26 élevages spécialisés  
Montant 2009 10/18 kg (moyenne)



troupeau de 500 brebis, qui produit en moyenne 0,8 agneaux par brebis et par an, qui garde des agnelles pour renouveler son troupeau, qui vend des agneaux plus légers et quelques jeunes agnelles pour la reproduction, le tout à un

ges dites variables, proportionnelles à l'activité annuelle de production (au nombre de kg d'agneau produit) au rang desquelles on range : les charges d'alimentation produite ou achetée pour le troupeau (l'aliment pour les agneaux,

Tableau2: Niveau et composition du coût de production d'un kg de viande d'agneau

Poste de dépense	Sur 26 élevages spécialisés de PACA				Sur 2 exemples	
	Moyenne	%	Max	Min	Préalpin	Herbassier
Aliment concentré	1.43 €	13.30%	1.77 €	0.00 €	1.08 €	0.35 €
Fourrages achetés	0.24 €	2.20%	2.62 €	0.03 €	0.00 €	1.37 €
Estive et places d'herbes	0.75 €	7.00%	5.17 €	0.00 €	0.00 €	2.29 €
Frais divers d'élevage	1.25 €	11.60%	4.37 €	0.55 €	0.74 €	1.26 €
Frais des surfaces fourragères	0.46 €	4.30%	1.33 €	0.00 €	0.69 €	- €
Charges structurelles	6.63 €	61.70%	13.81 €	2.13 €	6.71 €	6.18 €
Ensemble	10.76 €	100.00%	19.02 €	5.02 €	10.12 €	11.45 €

Sources : Réseau d'Élevage ovin Viande Sud Est et Dossier cas type ovins allaitants Sud Est



## Concrètement, comment faire pour diminuer son coût de production ?

Avant de passer à la pratique, un peu de théorie :

**Coût de production = € dépensés divisés par des Kg de carcasse d'agneaux vendus.** Sur cette base, le calcul de la variation du coût de production en fonction de la variation des dépenses et de celle des kilos d'agneaux vendus montre qu'une variation de + ou - 5 % des dépenses seules ou cumulées à une variation de + ou - 5 % des kg vendus, peut induire une variation de près de 10 % du coût de production : **La diminution du coût de production s'obtient autant par la recherche de la maîtrise, ou de la diminution des dépenses, que par l'augmentation du nombre des kg de carcasse vendus.** Pour diminuer son coût de production, on peut donc agir sur les dépenses ou sur les quantités vendues, ou sur les deux en même temps. Chez vous, dans votre élevage, la réponse précise à cette question passe par la réalisation d'un diagnostic « **coût de production** » qui peut vous être proposé par votre technicien(e) départemental de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de conseils techniques individuels ou collectifs.

## Dépenser moins, produire plus ? Quels sont les leviers pour la diminution du coût de production

**Si on recherche la maîtrise ou la baisse des dépenses.....**

Les structurelles d'abord. Par nature, les charges structurelles sont des charges d'un niveau fixe (par exemple les charges du bâtiment et ou celles de la mécanisation) sur lequel il est difficile d'agir à court

et moyen terme. Difficile certes, mais pas impossible, à condition de prendre la bonne décision au bon moment : Celui où l'on investit, celui où l'on renouvelle son matériel ou ses équipements.

Les dépenses opérationnelles ensuite, dont le principal poste reste celui lié à l'alimentation des brebis et des agneaux. Il comprend : les frais des cultures destinées à l'alimentation du troupeau (*surfaces fourragères et céréalières*), les achats d'alimentation (*céréales, aliments pour les agneaux, foin, estive et location de place d'herbe...*).

Les solutions possibles pour maîtriser ces dépenses opérationnelles d'alimentation sont :

- La meilleure maîtrise des quantités d'aliment distribuées aux brebis et aux agneaux.
- Acheter moins d'alimentation et/ou en produire plus sur son exploitation.
- Acheter moins cher et/ou produire des fourrages et des céréales moins chers.

**Si l'on recherche l'augmentation de la quantité d'agneaux vendus, en nombre et en poids**

Les actions possibles sont multiples et souvent conjointes. On peut : Tenir plus de brebis, produire et donc vendre plus d'agneaux par brebis, ou encore augmenter le poids des agneaux vendus. Sachant que l'objectif est de baisser le coût de production, il ne s'agit pas d'acquiescer cette augmentation de la productivité au prix de dépenses supplémentaires qui viendraient annuler la baisse espérée du coût de production. Ces pistes d'actions possibles se déclinent autour des axes suivants :

- Le nombre de brebis en production et l'amélioration de leur qualité génétique.

-La conduite de la reproduction et l'amélioration de la productivité numérique des brebis.

-La conduite sanitaire du troupeau, en particulier la maîtrise des maladies abortives et de la mortalité des agneaux.

-Les techniques d'élevage et de finition des agneaux, qui permettent d'augmenter le poids, à moindre coût et sans dégrader la qualité.

## En guise de conclusion

En matière de diminution du coût de production, il faut appliquer la politique des petits pas, tout en conservant sa logique de production : Des agneaux vendus un peu plus lourd ? Quelques brebis en plus qui prennent le bélier ? Comment gagner quelques points de prolificité ? Ajuster au mieux les distributions de fourrages et de céréales aux brebis en misant un peu sur le parcours ? Toutes ces questions qui sont autant de pistes de solutions possibles sont à mettre en œuvre en appliquant le grand principe que sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

**Jean-François BATAILLE**

Institut de l'Élevage

Service Action Régionale Sud Est

# Les mesures d'accompagnement de la filière équine :

## LES AIDES DU FEADER

**L'Union Européenne apporte son concours au développement des zones rurales au travers de la mesure 311 visant :**

- **Axe 1 :** l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ;
- **Axe 2 :** l'amélioration de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées ;
- **Axe 3 :** l'amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale.

**Les exploitations équines peuvent bénéficier des aides du FEADER prévues :**

### 1 - Pour l'axe 1 :

- la Dotation Jeune Agriculteur et prêts JA (mesure 112) qui a pour

tions économiques satisfaisantes, sur la base d'un plan de développement de leur exploitation élaboré sur une période de 5 ans.

- Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE-mesure 121) uniquement dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var. Ce soutien public concerne la construction, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment.

### 2 - Pour l'axe 2 :

- Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel - ICHN (mesure 211) et ICHN hors zone de montagne (mesure 212). Cette mesure a

té agricole dans les zones menacées de déprise. Pour être éligible, le demandeur doit être à la tête d'une exploitation agricole d'au moins 3 ha de surface agricole utilisée (SAU), avoir le siège de son exploitation et au moins 80 % de la SAU en zone défavorisée, détenir au moins 3 unités de gros bétail (UGB) en production animale avec au moins 3 ha en surface fourragère éligible ou au moins 1 ha en culture éligible, retirer au moins 50 % de son revenu professionnel de l'exploitation agricole, respecter le chargement défini au niveau départemental.

- Prime Herbagère Agro-environnementale - PHAE 2 (mesure 214 A). Ce dispositif a pour objectif de favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères. Personne physique ou morale exerçant une activité agricole justifiant une part minimale d'herbe dans sa SAU et respectant un taux de chargement inférieur à 1,4 UGB/ha.

Le niveau d'aide est de 76 €/ha/an.

- Protection des Races menacées de disparition (mesure 214F). Ce dispositif vise à conserver sur les exploitations des animaux des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine ou porcine appartenant à des races locales menacées de disparition et conduits en race



objet de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs (âgés de moins de 40 ans) dans des condi-

pour objectif de concourir à l'occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activi-



## D'AUTRES POSSIBILITÉS POUR LA FILIÈRE ÉQUINE

pure. En PACA sont notamment concernés par ce dispositif la race Camargue et Ane de Provence.

### 3 - Pour l'axe 3 : volet diversification vers des activités non agricoles

1. Carrières et manèges
2. Structures d'accueil : club house, parking, sellerie
3. Rénovation ou transformation de bâtiment en gîtes ou chambres d'hôtes
4. Voitures d'attelage et transport hippomobile.

Seule toute personne physique ou morale ou groupe de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole (*hormis les salariés agricoles*) est éligible

**Cette mesure n'est accompagnée de financements que si et seulement s'il existe des contreparties nationales. A notre connaissance seul le conseil général des Alpes-Maritimes abonde pour cette mesure.** Le conseil général des Alpes de Haute Provence est aussi cofinancier, mais uniquement pour les gîtes et chambres d'hôte. **C'est pourquoi, ce financement n'est valable sous cette forme que dans les Alpes-Maritimes.**

Ces aides sont instruites au niveau départemental par les DDDP (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Les demandes sont à déposer auprès de ce guichet unique.

**Jérôme DAMIENS**  
Filière Cheval PACA  
**Liliane DOMERGUE - MRE**

**- Aide à l'hébergement :** Les conseils généraux des Alpes-de-Haute-Provence, du Var et des Bouches-du-Rhône ont prévu des aides spécifiques pour l'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes...) Les services touristes de ces conseils généraux pourront vous renseigner.

Le Conseil Régional PACA a mis en place un programme et 2 appels à projets qui concernent entre autre les exploitations agricoles équinées :

#### - Programme AGIR :

• « **AGIR+ : vers 100 exploitations agricoles exemplaires** » qui va être relancé à l'automne 2011 pour la période 2011-2014 à destination entre autre des élevages.

• **Appel à projets amélioration des performances environnementales des sites et équipements touristiques.**

L'objectif de ces 2 projets est d'améliorer les performances énergétiques, d'économie d'eau et de gestion des déchets.

#### Vos contacts CONSEIL REGIONAL :

Marie-Thérèse GAIDON : 04 91 57 50 57 - mail : [mtgaidon@regionpaca.fr](mailto:mtgaidon@regionpaca.fr)

Loïc DUQUY-NICOUUD : 04 91 57 50 57 - mail : [lduquy@regionpaca.fr](mailto:lduquy@regionpaca.fr)

**- Appel à candidature pour le label tourisme et handicap**, en échange de l'engagement d'obtenir le label tourisme et handicap il est possible d'obtenir une aide à l'investissement. Pour cette mesure vous pouvez contacter :

#### ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Julie SCHNEIDER

Agent de développement  
Conseil Général - Service Tourisme  
Pôle développement  
Immeuble F. Mitterrand - BP 170  
04005 - DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. : 04 92 30 08 77  
[j.schneider@cgo4.fr](mailto:j.schneider@cgo4.fr)

#### ALPES-MARITIMES

Marie PIERRON

Chargée de mission  
Comité Régional du Tourisme  
Riviera Côte d'Azur  
400, Promenade des Anglais - BP 3126  
06203 - NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 93 37 78 78  
[m.pierron@guiderviviera.com](mailto:m.pierron@guiderviviera.com)

#### VAR

Catherine PETITCUENOT

Chargée des relations offices de tourisme  
Comité Départemental du Tourisme  
1, bd de Strasbourg - BP 5147  
83093 - TOULON CEDEX  
Tél. : 04 94 18 59 75  
[c.petitcuenot@cdtvar.com](mailto:c.petitcuenot@cdtvar.com)

#### HAUTES-ALPES

Alain TOMASINI

Agent départemental  
Conseil Général  
Hôtel du Département  
Place St Arnoux - BP 159  
05008 - GAP CEDEX  
Tél. : 04 92 24 24 30  
[a.tomasini@cgo5.fr](mailto:a.tomasini@cgo5.fr)

#### BOUCHES-DU-RHONE

Nathalie ESPANET

Technicienne Tourisme & Handicap  
Comité Départemental du Tourisme  
Le Montesquieu  
13, rue Roux de Brignoles  
13006 - MARSEILLE  
Tél. : 04 91 13 84 38  
[nspanet@visitprovence.com](mailto:nspanet@visitprovence.com)

#### VAUCLUSE

Magali ALBAR

Chargée de mission  
Comité Départemental du Tourisme  
BP 147  
84008 - AVIGNON CEDEX 1  
Tél. : 04 90 80 47 15  
[albar-m@provenceguide.com](mailto:albar-m@provenceguide.com)

Pour tout complément :

Jérôme DAMIENS, Filière Cheval PACA : [contact@filierechevalpaca.com](mailto:contact@filierechevalpaca.com)  
Liliane DOMERGUE, Maison Régionale de l'Élevage : [mre@mre-paca.fr](mailto:mre@mre-paca.fr)



## L'élevage biologique des ruminants en PACA

*Ces dernières années ont vu une forte augmentation du nombre de surfaces conduites en agriculture biologique en PACA. Quels sont les élevages qui se convertissent le plus au bio ? Que veut dire réellement "être bio" ?*

Source: Bio de Provence, chez Michel Apostolo (Sillans la Cascade)



### Les chiffres du bio

Lors du Grenelle de l'environnement, un objectif a été fixé, celui d'atteindre 6 % de la SAU française conduite en bio d'ici à 2012, pour répondre à une demande toujours croissante de la part des consommateurs.

La région PACA, très dynamique dans le domaine du bio, a déjà dépassé ce chiffre, en 2009, 8,7 % de la SAU sont conduits en bio (par rapport au 2,5 % à l'échelle de la France).

56 % de ces surfaces bio sont dédiés aux surfaces fourragères, pour environ 200 exploitations d'élevage en bio en PACA

en 2009. Les conversions 2010 ont été nombreuses (environ une vingtaine d'élevages en PACA).

On retrouve les élevages ovins dans les départements alpins ; les bovins dans les Bouches du Rhône (taureau de Camargue) et les départements hauts alpins. Les poules pondeuses sont concentrées dans le Vaucluse et le Var ; les chèvres majoritairement dans le Var mais aussi dans le reste de la région.

### Le bio, c'est quoi ?

Être en bio, c'est se conformer au cahier des charges européen

de l'agriculture biologique. Voici un résumé des principaux points de cette réglementation bio :

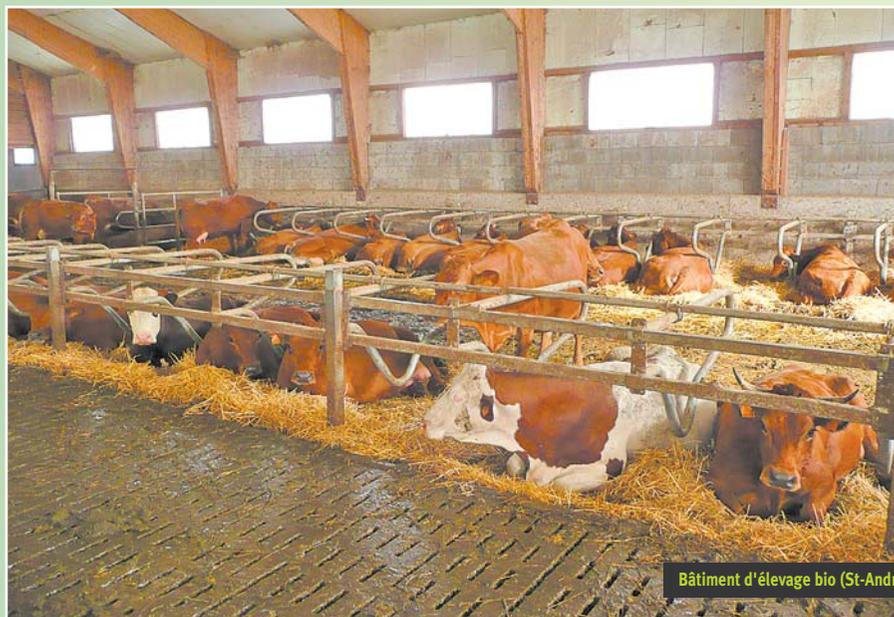
## Les fondements de l'agriculture biologique

**Le lien au sol :** les productions animales doivent contribuer à l'équilibre des systèmes. Ainsi, l'élevage hors sol est interdit, et l'alimentation doit provenir en majorité de la ferme.

**La fertilité et l'activité biologique des sols :** la fertilité des sols doit être maintenue ou augmentée par la présence de légumineuses dans les rotations culturales et l'incorporation dans le sol des effluents d'élevage.

**Le bien-être animal :** les animaux doivent avoir accès à des espaces en plein-air. En bâtiment, ils doivent disposer de suffisamment d'espace pour se nourrir et se coucher, et d'une ambiance adéquate.

Les OGM sont interdits.



Bâtiment d'élevage bio (St-André d'Embrun)

## Les pratiques d'élevage

### [ L'alimentation ]

Les animaux sont nourris avec des aliments issus de l'agriculture biologique.

Au moins 50 % de la Matière Sèche de la ration journalière doit provenir de la ferme ou de la région ou des régions les plus proches.

Au moins 60 % de la Matière Sèche de la ration journalière doit provenir de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés.

L'alimentation des jeunes doit se faire au lait maternel de préférence à d'autres laits biologiques pendant au minimum 3 mois pour les bovins et équidés, 45 jours pour les petits ruminants.

### [ Les conditions de logement et d'espace en plein-air ]

Dès que les conditions le permettent, les animaux ont accès à des pâturages.

Les animaux doivent disposer d'une surface en bâtiment leur garantissant confort et bien-être.

Type d'animal	Poids vif (kg)	Surface intérieure (m <sup>2</sup> ) par animal
Vache laitière		6
Bovin d'engraissement	0-100	1.5
	100-200	2.5
	200-350	4
	350 et plus	5 et au minimum 1 m <sup>2</sup> /100 kg
Brebis/Chèvre		1.5
Agneau/Chevreau		0.35

Toutefois, les bovins sevrés destinés à la production de viande peuvent être engraisés à l'intérieur pendant une période qui ne peut excéder 1/5<sup>ème</sup> de leur vie et au maximum 3 mois. Pour le cas spécifique des agneaux, les conditions sanitaires liées à la difficulté de changer d'alimentation en fin d'engraissement (transition bergerie-pâturage) peuvent être prises en compte.

Au moins la moitié des surfaces intérieures minimales est construite en matériaux durs (c'est-à-dire pas de caillebotis ou grille). L'aire de couchage est sèche et recouverte de litière (paille ou matériaux naturels). Une dérogation permet actuellement l'attache des animaux à condition qu'ils aient accès régulièrement à une aire d'exercice.

Source: Bio de Provence, chez Denis Carel (La Roquebrussanne)



### La santé du troupeau

En élevage biologique, la santé du troupeau repose sur la prévention, par la qualité de l'alimentation, et par un logement adapté.

L'utilisation de vaccin est permise.

En cas de maladie ou de blessure d'un animal, les produits homéopathiques, issus de la phytothérapie et de l'aromathérapie, ainsi que les oligo-éléments sont utilisés de préférence aux médicaments de synthèse (allopathiques). Si ces mesures se révèlent inefficaces, le recours à des médicaments allopathiques ou aux antibiotiques est autorisé sous la responsabilité d'un vétérinaire. Le nombre de traitements (*hors vaccin et traitement antiparasi-*

*taire*) est limité à :

- trois par an et par animal dont le cycle de vie productive est supérieur à 1 an.
- un par an et par animal dont le cycle de vie productive est inférieur à 1 an.

Les traitements antiparasitaires ne sont autorisés qu'à titre curatif et il faut pouvoir justifier le traitement (*analyses coprologiques, avis du vétérinaire...*). À la suite d'un traitement allopathique, le délai d'attente légal avant commercialisation des produits animaux est doublé. Dans le cas d'absence de délai d'attente légal, il est fixé pour l'élevage biologique à 48 heures.

Les traitements à base d'hormones ne sont pas autorisés

en bio, sauf dans le cadre d'un traitement vétérinaire appliqué à un animal individuel.

### La gestion des animaux

#### Achat d'animaux

Les animaux biologiques naissent et sont élevés dans les exploitations biologiques. Il n'est possible d'introduire des animaux non biologiques dans l'exploitation qu'à des fins de reproduction et lorsque des animaux biologiques ne sont pas disponibles en nombre suffisant. Des femelles reproductrices peuvent être introduites si elles sont nullipares et ne peuvent repré-



L'élevage biologique des ruminants en PACA

senter plus de 10 % du cheptel adulte pour les bovins et équidés, 20 % pour les petits ruminants.

### **Mixité avec des troupeaux non bio : la transhumance**

Pendant la transhumance, les animaux peuvent être mélangés avec des animaux non bio s'ils ne proviennent pas d'un élevage "intensif".

### **La production végétale**

Les cultures, surfaces fourragères, pâturages, parcours doivent être conduits en bio.

### **La fertilité des sols**

La fertilité et l'activité biologique des sols sont préservées grâce aux rotations pluriannuelles et grâce à l'épandage des effluents d'élevage. Si les besoins des végétaux ne sont pas couverts par ces pratiques, des engrais et amendements sont autorisés s'ils sont biologiques. L'utilisation d'engrais minéraux azotés est interdite.

### **La gestion des effluents**

Le chargement global doit être tel que la quantité d'effluents ne dépasse pas 170 kg d'azote par an et par hectare de SAU. L'exploitation peut importer des effluents d'autres exploitations conduites de façon bio ou extensives.

Les effluents excédentaires doivent être contractualisés pour épandage avec une autre exploitation bio et ne peuvent être épandus que sur des surfaces bio.

### **La lutte contre les maladies, les ravageurs et les mauvaises herbes**

La prévention est privilégiée : rotations culturales, choix d'espèces et de variétés adaptées, procédés thermiques, et techniques culturales adéquates (binage, buttage, hersage, travail du sol...). Seuls les produits présents et autorisés à l'annexe II du règlement RCE 889/08 peuvent être utilisés.

### **Les semences**

Seules les semences et le matériel de reproduction végétative biologique peuvent être utilisés. Dans le cas où la semence bio n'est pas disponible, des semences non bio et non traitées peuvent être utilisées par dérogation.

### **La conversion**

La période de conversion est la période de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Durant cette période, l'agriculteur applique les règles du cahier des charges de l'AB mais ne peut pas valoriser ses productions dans la filière bio et doit donc les vendre en circuit classique.

La période de conversion débute quand l'agriculteur s'est notifié à l'Agence bio et a adhéré au système de contrôle. Attention, pour percevoir les aides à la conversion, la notification est obligatoire.

Pour plus d'infos : Vous pouvez contacter le conseiller bio de la Chambre d'Agriculture ou le conseiller Agribio de votre département, ou sur le site [www.bio-provence.org](http://www.bio-provence.org), rubrique "se convertir à la bio".

**Didier JAMMES, Bio de Provence**  
**Delphine SOLER, Référente Bio**  
**Elevage en PACA**  
**Chambre d'Agriculture**  
**des Hautes-Alpes**



# Hervé Bonthoux, éleveur de Limousines bio à Aspres-les-Corps (980m d'altitude)

Propos recueillis par Delphine Soler, Référente Bio

Je me suis installé en 1993, à la suite de mon père. L'élevage laitier était mené de façon traditionnelle avec un troupeau d'Abondances. En 1998, j'ai choisi la certification bio pour une



reconnaissance des pratiques d'élevage de mes parents. Lorsque le contrat avec les laiteries pour le ramassage du lait en bio a cessé, je me suis dirigé vers l'élevage allaitant. Petit à petit, j'ai mis du sang Limousin sur les laitières, jusqu'à constituer un troupeau de 70 mères, qui ont gardé de bonnes capacités laitières.

## La production de Limousines en bio

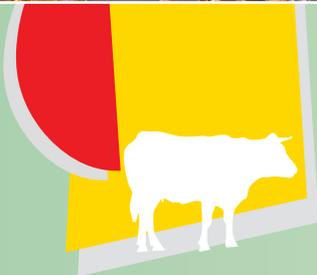
Les mères sont nourries au foin et à la paille d'orge à volonté. Les veaux ont en plus à leur disposition un mélange d'orge, de seigle et de triticale concassé à volonté. Les vêlages sont étalés de juillet à avril, pour avoir un étalement de la production sur toute l'année. Le rythme de 1 veau par an et par vache est tenu la plupart

du temps. Les surfaces sont suffisantes pour permettre l'autonomie de l'exploitation. Sur les terres cultivables, je fais une rotation de 8 ans : 3 années de céréales (triticale puis 2 orges), suivies de 5 ans environ de luzernes non irriguées.

En ce qui concerne la santé des animaux, jamais je ne suis arrivé au maximum de 3 traitements par et par vache. Le vétérinaire ne vient que pour les prises de sang, ou lors d'un vêlage difficile. J'essaie de faire rentrer le moins possible d'animaux de l'extérieur, afin de limiter le microbisme sur le troupeau. J'utilise de l'argile pour soigner la diarrhée des veaux. Au niveau de la génétique, j'ai opté pour la monte naturelle avec 2 taureaux limousins. Je privilégie la facilité de vêlage et les capacités laitières.

## Une commercialisation en circuits courts

Dans les années 2000, à cause de la sécheresse, je n'arrivais plus à être autosuffisant, j'ai dû abandonner le bio car le fourrage certifié était trop cher. Lorsque cette "mauvaise passe" s'est terminé, j'ai reconverti mon troupeau au bio. Lors de la crise de la vache folle, l'exploitation s'en est bien sortie : en effet, les gens se sont tournés vers le bio, une agriculture dans laquelle ils avaient confiance. Aujourd'hui, entre la vente au boucher et la vente de



caissettes, mes débouchés sont assurés. Je produis principalement des veaux gras et quelques génisses, qui sont abattus et découpés à l'abattoir de La Mure, agréé en bio.

## De nouveaux projets en perspective

Je souhaite développer la vente en caissette et diversifier la production. Ma femme va s'installer avec moi, et nous projetons d'élever des brebis bio.



## Plan Régional Qualité



*Pour cet automne la Filière Cheval PACA souhaite continuer son Plan régional Qualité. Elle s'est associée à la FFE (Fédération Française d'Equitation) afin de proposer un plan d'amélioration des pratiques professionnelles pour les entreprises agricoles équestres.*



Il s'agit dans un premier temps d'étudier les pratiques et les équipements des entreprises agricoles équestres de la région, afin d'identifier les faiblesses majeures et donc les points d'amélioration. Puis de proposer à travers différents dispositifs existants ou à mettre en place des moyens de mettre en œuvre ces améliorations.

À cette fin, des entreprises agricoles équestres de la région participeront à une formation assu-

rée par la FFE autour des objectifs suivants : Comprendre les enjeux du développement durable et être capable de réaliser l'auto-diagnostic qualité de sa propre entreprise.

À l'issue de cette formation, une enquête de satisfaction auprès des clients sera aussi effectuée et les dirigeants réaliseront individuellement leur pré-diagnostic. Ce pré-diagnostic sera complété d'une évaluation par un auditeur extérieur durant une demi-jour-

née, devant aboutir au diagnostic final. Un bilan individuel et confidentiel sera alors adressé à chaque entreprise participante.

Ce Plan Régional Qualité étant en cours d'élaboration, les modalités ne sont pas encore définies.



Cependant vous pouvez joindre la Filière Cheval PACA pour plus de renseignements.

**Tel : 04 92 97 46 83**

mail : [contact@filierechevalpaca.com](mailto:contact@filierechevalpaca.com)

**Liliane DOMERGUE**  
MRE  
**Jérôme DAMIENS**  
Filière Cheval PACA



## “Bien vivre du lait de chèvre”

L'ANICAP\*, l'interprofession caprine nationale, a mis en place un plan de pérennisation de la filière “Bien vivre du lait de chèvre” qui vise à favoriser, grâce à des actions nationales et régionales, le maintien d'une production de lait de chèvre sur le territoire français.



### Pourquoi mettre en place ce plan d'action ?

Pour couvrir les besoins du marché en lait de chèvre, au moins à hauteur de 85 %, par une production ancrée sur notre territoire, il est devenu urgent de dynamiser la filière caprine en favorisant les installations et la pérennisation des ateliers caprins existants.

En effet, s'il est essentiel d'assurer la relève d'une génération de producteurs, il est tout aussi important d'assurer aux producteurs en place un bon revenu et un métier viable et pérenne.

C'est pourquoi, l'ANICAP a décidé de mettre en place et de coordonner un vaste plan d'action national, en collaboration avec de

nombreux partenaires, afin de construire et de diffuser des outils pratiques permettant de pérenniser la production française de lait de chèvre.

### Qui est concerné par “Bien vivre du lait de chèvre” ?

#### - Les candidats à l'installation

Le remplacement des éleveurs qui partent à la retraite est indispensable pour maintenir la production. Il est donc très important de fournir aux candidats à l'installation une vision réaliste du métier d'éleveur

et un accompagnement technique spécifique, adapté à la phase d'installation.

#### - Les éleveurs en activité

Afin de pérenniser la production existante, et d'aider les producteurs en place à mieux vivre de leur activité, il est essentiel de leur donner des outils pour améliorer leur efficacité technico-économique, et faire en sorte que leurs exploitations soient viables économiquement, et vivables en termes de temps de travail.

#### - Les futurs cédants

Lorsqu'un éleveur arrive en fin de carrière, la transmission de son exploitation est un enjeu fort pour lui-même et pour l'ensemble de la filière. Des conseils et un accompagnement spécifiques sont nécessaires pour réussir cette étape.





### - Les techniciens caprins

Qu'ils soient employés par les Chambres d'Agriculture, les laitières, les contrôles laitiers ou d'autres organismes, les techniciens qui réalisent du conseil en élevage caprin sont les interlocuteurs directs des éleveurs et les premiers relais d'information technique. Leur rôle est déterminant dans la transmission des informations et dans l'accompagnement des exploitations.

### - Les formateurs

Bien vivre du lait de chèvre prévoit des informations sur la filière et des outils pédagogiques à destination des formateurs spécialisés en formation caprine.

**Concrètement en quoi consiste "Bien vivre du lait de chèvre" ?**

Régionalement cette action est coordonnée par la Section Caprine de la Maison Régionale

de l'Élevage et mise en œuvre par les techniciens caprins départementaux en exploitation.

Une grille de diagnostic permet aux éleveurs, accompagnés par le technicien caprin, de faire le point sur l'exploitation. Il s'agit d'un diagnostic global de l'exploitation afin de trouver des marges de progrès et de détecter des leviers d'action.

Ce diagnostic concerne autant les éleveurs laitiers que fromagers. Il aborde les différents domaines de l'exploitation en allant de l'atelier caprin à la globalité de l'exploitation, sans oublier les dimensions travail et environnement.

De grilles de diagnostic complémentaires sont à utiliser pour les jeunes installés et les futurs cédants.

Après avoir repéré les points forts et les points faibles de l'exploitation, le technicien propo-

sera un appui technique afin d'aider les éleveurs pour la mise en place d'un plan de progrès.

Des brochures d'information sur l'installation et la transmission des exploitations existent et peuvent être obtenues auprès de votre technicien caprin.

Pour plus d'information sur cette action :

[www.bienvivredu laitdechèvre.fr](http://www.bienvivredu laitdechèvre.fr)

### **Marilyne LE PAPE - ANICAP**

### **Vincent ENJALBERT - MRE**

\* L'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine est la structure qui représente l'ensemble de la filière. Elle est composée des représentants :

- des producteurs de lait de chèvre (livreurs et fromagers fermiers) représentés par la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres (FNEC),
- des transformateurs de lait de chèvre représentés par la FNIL (Fédération Nationale des Industries Laitières) et la (FNCL) Fédération Nationale des Coopératives Laitières.



# Les Echographies en élevage de porcs



*Les élevages de porcs sont spécialisés, rationnels et organisés, une gestion technico économique rigoureuse est indispensable. Un des paramètres clés de la rentabilité d'un atelier naisseur est l'intervalle sevrage saillie fécondante (ISSF). La mise en évidence d'un ISSF trop long, peut être un problème de détection de chaleur mais aussi un problème infectieux dans l'élevage. Il est donc important pour l'éleveur d'avoir une méthode de diagnostic de gestation précoce, pratique et fiable. Ce diagnostic doit permettre de détecter rapidement les truies vides afin de les remettre rapidement à la reproduction ou les réformer.*

Dans la région, les suivis sont effectués dans les élevages avec des échographes portables sans fils, ce qui permet de se déplacer facilement de truie en truie.

## L'utilisation de l'échographe

L'appareil est nettoyé et désinfecté entre chaque élevage. Les échographies sont effectuées à partir de 21 jours de gestation. Les élevages sont conduits par bande ce qui permet de grouper les échographies, 21 jours après la saillie ou l'insémination. Le contrôle se fait ainsi toutes les 3 à 6 semaines dans les élevages. Le principe est fondé sur la détection des eaux fœtales. Or le premier mois la quantité de liquide



présent dans les annexes fœtales est insuffisante pour permettre un bon diagnostic, il en est de même après le 90ème jour de gestation où le volume des eaux fœtales diminue. Les échographies doivent se faire régulièrement dans les élevages pour permettre un diagnostic optimum.

La truie est examinée debout bloquée dans une cage individuelle. La sonde induite de gel de

contact est positionnée latéralement plutôt du côté gauche juste au dessus des mamelles, à l'aplomb des deux dernières tétines. Une pression suffisante sur la sonde doit être exercée pour éviter la présence d'air. On varie l'angle d'application de la sonde dans l'axe longitudinal pour réaliser un balayage de la zone à explorer (voir schéma de la position de la sonde).

## Les images obtenues

Avant 20 jours les images obtenues sont les mêmes que celles pour une truie vide (les anses intestinales).

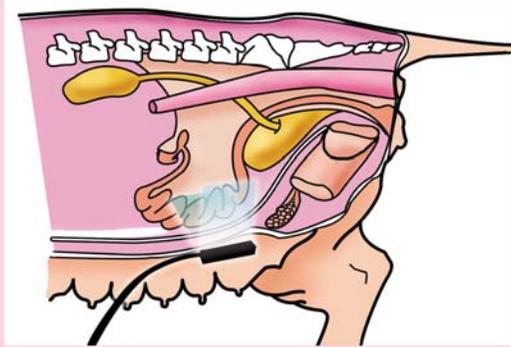
A partir de 20 jours (parfois 18 jours avec du matériel très performant) on observe les vésicules embryonnaires qui apparaissent sombres. Ce qui est liquide apparaît noir sur l'écran de l'échographe et plus c'est dense, plus l'image est claire, l'os apparaît blanc.

Ainsi, à partir de 24 jours, on peut observer l'embryon (tache blanche dans la vésicule embryonnaire), voir schémas joints.

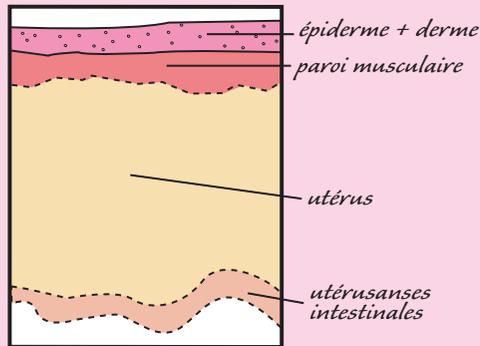
A partir de 30 jours on peut observer les battements cardiaques. Enfin, l'ossification du crâne et de la cage thoracique sont visibles à partir de 40 jours. Le diagnostic de gestation par échographie est un moyen fiable à 99%. Par contre, il présente certaines limites, la présence d'eaux fœtales est indispensable au diagnostic, ainsi la période de diagnostic est limitée. De plus, lors de portée de taille réduite l'utérus peut passer inaperçu en début de gestation. De plus, il peut y avoir des diagnostics faussement positifs lors d'avortement précoce. On propose alors d'effectuer systématiquement 2 examens échographiques le premier 22 à 23 jours après l'insémination ou la saillie et le deuxième 40 jours après insémination ou saillie. La mise en œuvre de la deuxième échographie pose actuellement problème car les truies ne peuvent plus être maintenues bloquées au delà de un mois après la saillie.

**Laure Eon - Vétérinaire A3P**

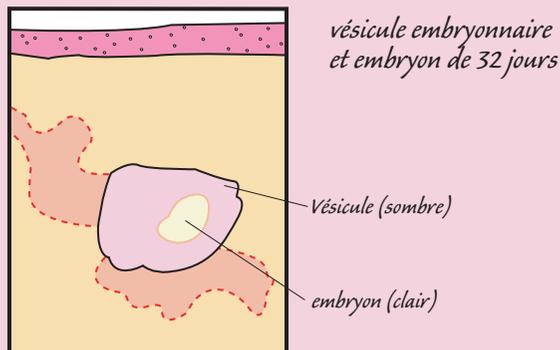
## Position de la sonde



## Coupe d'une corne utérine



## Schéma des Images échographiques



## Entretien avec Francis Personne Expert lainier

credit photos : Maison de la transhumance



### En quoi consiste le métier d'expert lainier ?

Il existe deux types d'expert lainier en France et dans le monde :

- le premier consiste en l'évaluation de la laine sur des animaux vivants en respectant le standard de la race comme le poids de la toison, l'étendue de couverture de laine, la longueur, la finesse et la couleur de la mèche, ...

Cela fait maintenant 27 ans que je juge les laines lors du trophée Noé au Salon International de l'Agriculture à Paris. Je fais également partie du jury lors de concours régionaux comme la foire de Saint Martin de Crau. Enfin, je note les béliers Ile de France sortant de station de contrôle individuelle pour leur rentrée en centre d'insémination artificielle. Ceci permet de donner une indication aux

éleveurs qui commandent les doses. De plus, les 3-4 béliers qui ont la plus mauvaise laine, sont retirés du centre d'insémination artificielle afin de sélectionner et diffuser la meilleure qualité de laine.

Aujourd'hui, je suis le dernier expert lainier de ce type en France et je suis en train de former Antoine Brimboeuf (travaillant à la Bergerie Nationale de Rambouillet) qui devrait prendre ma succession d'ici trois ans.

- le deuxième type d'expert lainier travaille du côté industriel. Quand les toisons arrivent roulées dans la filature, l'expert lainier les étend sur une table et les trie en enlevant la laine des pattes et du ventre. En fonction de la qualité, il décide dans quel domaine la laine va être utilisée. En France, il y a 2 à 3 experts lainiers par grandes maisons de filatures.



### Quels types de laines rencontrons-nous en France et dans quels domaines sont-elles utilisées ?

Tout d'abord nous avons les races Mérinos et les races Mérinisées comme l'Ile de France. La finesse et la blancheur sont les deux critères recherchés car la laine sert à fabriquer des vêtements de haut de gamme.

Puis nous avons les races d'herbage comme le Texel, le Mouton Vendéen, le Suffolk ou encore le Bleu du Maine. La finesse (26-30µ) et le gonflant sont recherchés pour faire des futons notamment pour le Japon ainsi que des matelas et des couvertures.



Enfin, les croisements grossiers comme les Rava, les Limousine ou les Causses du Lot ont une laine jarreuse à propriété gonflante permettant de fabriquer des tapis et des matelas.

### Quels conseils donneriez-vous aux éleveurs pour améliorer la qualité de la laine ?

Avant tout il faut que l'éleveur puisse mieux valoriser sa laine.

Ensuite le pire pour la qualité de la laine ce sont les corps étrangers comme la paille. Lors du peignage de la laine en filature, 80% des corps étrangers sont enlevés mais il en reste 20% ce qui dégrade considérablement la qualité.

Il faut tondre une toison sèche et trier la laine des pattes et du bas du ventre qui est de moins bonne qualité que le reste de la toison. Si les laines sont mélangées, il y a un phénomène de pollution de la toison. L'éleveur qui trie la laine arrivera de toute façon à valoriser les parties de moins bonne qualité.

Il faut séparer les laines blanches des laines noires car lorsqu'elles sont mélangées les fibres noires viennent se déposer dans les toisons blanches.

Enfin, il faut éviter les peintures sur les toisons car la partie peinte est immédiatement enlevée dans les filatures et n'est pas valorisée.

### Quel est le critère qui impacte le plus sur la qualité de la laine ?

C'est l'alimentation : les ovins qui ne sont pas nourris suffisamment présentent une toison cassante.



La fleur de soufre (élément qui rentre dans la composition de la laine au niveau des acides aminés soufrés) lorsqu'elle est incorporée dans l'alimentation permet de renforcer la tenue et la solidité des mèches de laine. L'idéal est d'en distribuer 2 fois par an : lors de l'agnelage et en montagne en même temps que le sel. La toison plus dense et plus épaisse sert alors de barrière contre les UV et les intempéries. Il existe aussi une corrélation entre la finesse de laine et l'alimentation. Les animaux moins bien soignés ont une laine plus fine que les animaux bien soignés mais l'écart de finesse ne dépasse pas 1 à 2µ. Parallèlement, un éleveur qui soigne bien ses animaux augmente le poids de laine blanche, solide et propre et la valorise donc mieux.

### Que pensez-vous alors de la laine des Mérinos Antiques (dont les éleveurs revendiquent la finesse) ?

Pour moi, le mode d'élevage des Mérinos Antiques est ce qu'il y a de plus anti-économique : il n'y a pas de valorisation de la viande car les animaux sont maigres et la toison est ouverte avec peu de densité. Les animaux ne sont donc pas protégés contre les UV

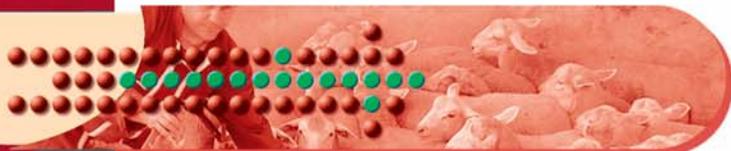
et les intempéries, la laine jaunit et noircit et a plus de bourre (partie noire à l'extrémité de la mèche). De plus, les éléments extérieurs rentrent facilement dans la toison et dégradent la qualité en diminuant le rendement. En conséquence, il y a peu de laine valable et lavée.

### Les éleveurs australiens venus lors du Mérinoscope ont trouvé la laine des Mérinos d'Arles très jaune, à quoi est-elle due ?

La couleur jaune de la laine est due à un excès de suint, on dit aussi que la laine est beurrée. En France et notamment dans le sud, la chaleur et l'humidité entraînent une forte sécrétion de suint lorsque les animaux sont en bergerie. Cette sécrétion est d'autant plus importante que les toisons sont fermées et denses. Cependant le lavage de la laine permet de retrouver la couleur blanche. En Nouvelle Zélande, le mode d'élevage des ovins est différent car les conditions météorologiques sont plus clémentes : les animaux sont en plein air intégral et ne séjournent jamais en bergerie. La laine est alors plus propre et plus blanche car les bêtes transpirent moins.

Propos recueillis par Claire JOUANNAUX

# LES SOLUTIONS TRAVAIL



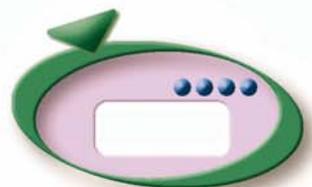
**2**

**Nouvelles**  
fiches de travail  
à votre disposition



## CHARIOT SUR AUGE

POUR DISTRIBUER FOIN & GRAIN



Le chariot a été conçu et fabriqué par l'éleveur en même temps que les auges à fond plat. Celles-ci reprennent le principe décrit en détail dans la fiche n°7. Mais compte-tenu de l'étroitesse de la bergerie, leur largeur hors tout a été limitée à 1 m. La botte (ronde ou carrée) est posée au tracteur sur le chariot qui roule sur l'auge. Celle-ci a été renforcée sur le dessus par 2 planches qui font la bande de roulement. L'éleveur pousse le chariot et fait tomber le foin dans l'auge au fur et à mesure de l'avancement. Avec le passage en grosses bottes carrés en 2008, le dispositif est resté opérationnel. Le chariot permet aussi la distribution du concentré par sa trémie surbaissée. Les 4 roues avec pneus pleins permettent un bon confort de roulement. Des guides avec patins maintiennent le chariot sur la bande de roulement. Une trappe réglable permet d'ajuster la quantité de concentré distribuée.

## Les Avantages

- **Le système est d'un bon rapport prix/place/travail.**  
En effet en un mètre de large vous avez à la fois, sans sortir les bêtes, la possibilité de donner facilement et rapidement foin et grain et d'avoir un couloir de surveillance.
- **Le système est utilisable quelque soit le type de bottes de foin.**

## Les Contraintes

- **Poids maxi transportable : 400 Kg**



### Le coût de l'équipement :

L'ensemble constitué de 2 rangées de 25 m d'auge et de 2 chariots a coûté 1 300 € en matériaux en 2005.



## TEMOIGNAGE

Marie-Hélène BONNET  
(La garde d'Apt - Vaucluse)

### Comment vous organisez-vous pour le travail en bergerie ?

« Je donne d'abord le grain qui arrive maintenant par un DAC (*distribution Automatique de Concentré*) dans la trémie montée sur le chariot. Une fois pleine, je pousse le chariot sur les auges après avoir réglé la trappe. Une fois au bout de l'auge, la trémie est vide. Je mets 2 plaques de contreplaqué sur la trémie et au tracteur je pose ma botte carrée dessus. Le chariot est alors poussé en sens inverse et les plaques de foin sont données au fur et à mesure. Toute seule pour 350 brebis à l'entretien, cela me prend à peine plus d'une demi-heure ».



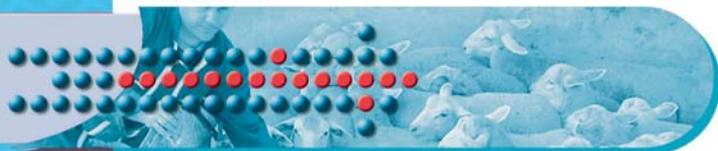
### L'EXPLOITATION

Le GAEC de la Sizampe regroupe 4 associés sur une exploitation du plateau de Sault avec un troupeau de 750 Préalpes sédentaires et des cultures de lavandes. L'exploitation est autosuffisante y compris pour l'alimentation des agneaux mais doit jongler entre 2 sites distants d'une dizaine de km qui sont complémentaires en altitude, place en bergerie et nature des surfaces. Le troupeau est conduit avec 3 périodes d'agnelage dont une en Juin pour produire des agneaux Label Rouge Agneau de Sisteron en période à forte plus-value.

### Et si c'était à refaire ?

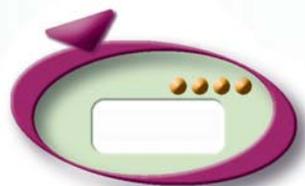
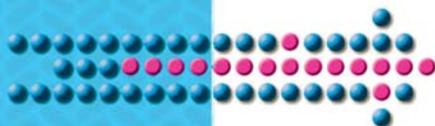
« Les patins qui permettent de maintenir le chariot peuvent parfois bloquer. Je vais les remplacer par des petites roues latérales qui amélioreront le roulement. Sinon cela nous convient : c'est simple, efficace, polyvalent... et surtout pas cher. Sortir les brebis pour donner le grain dehors cela n'irait pas avec les terres argileuses que l'on a autour. Sur l'autre exploitation où l'on est sur des cailloux on le fait avec du libre-service foin en caisse ».

# LES SOLUTIONS TRAVAIL

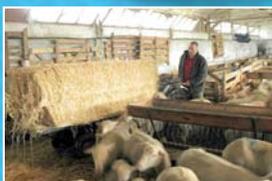


## CHARIOT ELECTRIQUE

POUR AMENER LE FOIN  
AUX RATELIERS



## PRÉSENTATION



## COÛT DE L'ÉQUIPEMENT

Le chariot a coûté 4 000 € HT en 2006 avec son godet de maçon, non compris les petites améliorations apportées par l'éleveur.

Le chariot est alimenté par 2 batteries et comporte 2 roues motrices et une roue pivotante. Deux poignées type motoculteur permettent de manoeuvrer en marche avant ou arrière. Des masses ajoutées renforcent l'adhérence y compris sur fumier pailleux. Tiré par le chariot, le plateau de 80 cm de large a 2 roues et est vendu avec un godet basculant pour le béton. Celui-ci a été démonté et l'éleveur a rallongé le plateau et reculé les roues afin de l'adapter à ses bottes rectangulaires 80x80x240 qui pèsent 350 Kg en foin.

## Les Avantages Les Contraintes

- Le chariot est très facile à manoeuvrer et permet de distribuer même avec les brebis au milieu.
- Le système est utilisable quelque soit le type de bottes et pour distribuer du grain.

- Le prix : 4 000 € HT



## TEMOIGNAGE

GAEC REILLE  
MONTAGNAC MONTPEZAT  
Alpes de Haute - Provence

## L'EXPLOITATION

Sur le plateau de Valensole, le GAEC Reille regroupe 2 associés et emploie un salarié. Le troupeau de 700 Mérinos d'Aries est conduit avec un agnelage unique de Février. La mise à l'herbe précoce des mères et des agneaux est faite sur ray-grass puis sainfoin. Les agneaux sont élevés à l'herbe puis les mâles sont sevrés et finis en bergerie en été, tandis que les femelles suivent les mères en montagne et sont vendues pour la reproduction à l'automne. Sur 280 Ha de SAU, outre les cultures fourragères en partie pour la vente, on retrouve du blé dur, des pois, du lavandin. Autant dire que le temps à passer au troupeau est compté !

## Comment vous organisez-vous pour le travail en bergerie ?

« Je pose ma botte sur le plateau du chariot et je rentre dans la bergerie sans sortir les brebis. En marche arrière, c'est bien manoeuvrable et je passe partout sauf sur de la paille fraîche. La botte est à la bonne hauteur pour mettre le foin facilement dans les râteliers-doubliers. On ne fait pas d'effort. L'idéal, c'est un qui avance et l'autre qui donne. Cependant en moins d'une heure tout seul, on gouverne ainsi tout le troupeau. En principe je donne le grain dehors. Mais quand il y a des petits lots, je mets mes seaux sur le chariot. Je prévois d'ailleurs de poser des ridelles pour que les seaux soient plus stables ».

## Et si c'était à refaire ?

« Le prix nous a fait hésiter sur le coup mais on ne le regrette plus ! On s'en sert tous les jours de Décembre à Mars. La bonne surprise, c'est que les batteries sont d'origine même si elles commencent à faiblir. Au début on les rechargeait toutes les semaines et maintenant tous les 2 jours ».

## UN AUTRE MODELE PLUS PETIT

*Isabelle FEYNEROL*, éleveuse ovin à Andon (*Alpes-Maritimes*), possède un troupeau de 300 brebis de race Préalpes du Sud, qu'elle élève en agriculture biologique, sur 500 ha de parcours et 32 ha de SFP. Le mode de commercialisation des agneaux est la vente directe, ce qui demande à l'éleveuse d'avoir plusieurs périodes d'agnelages, pour étaler les ventes.

L'exploitation possède deux tunnels d'élevage avec un hangar de stockage du fourrage et silos à grains à proximité. C'est en 2000 que l'agricultrice a fait l'acquisition du chariot électrique pour un montant de 3 000 €. Il peut supporter un poids maximum de 250 kg et les batteries électriques ont une autonomie de 20 jours environ. C'est un outil indispensable à l'exploitation pour tous les travaux de manutention au quotidien, lorsque les brebis sont à proximité des bâtiments d'élevage.

Grâce à son plateau, l'agricultrice charge les bottes de foin sous le hangar et les rentre dans la bergerie ; les seaux de grains sont remplis directement sous les silos et transportés dans la bergerie, ou aux parcs à grains extérieurs. Le chariot permet également de transporter les râteliers lors du curage des bâtiments, des barrières de contention, ainsi que de nombreux matériels d'élevage.



# Le Guide des Bonnes Pratiques Ovines arrive !



*Il existe déjà des guides des bonnes pratiques dans d'autres productions d'élevage : La charte des Bonnes Pratiques d'Élevage en Bovin ou le Code Mutuel en caprin. Les enjeux liés au « paquet hygiène » et à la conditionnalité des aides PAC ont poussé les différents acteurs de la filière à élaborer ce Guide des Bonnes Pratiques Ovines (GBPO).*

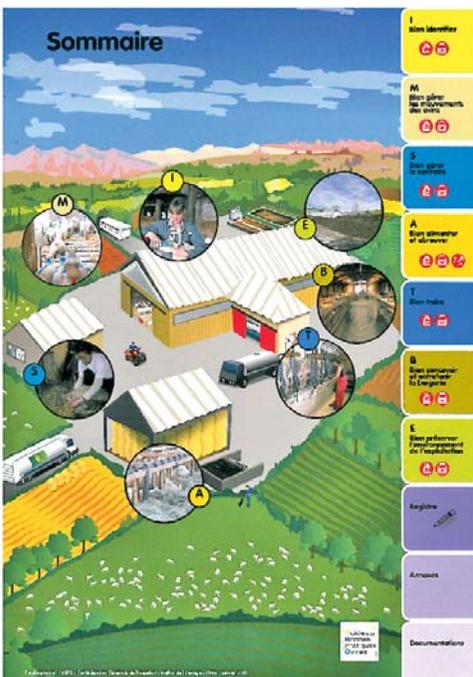
**Les bonnes pratiques développées dans ce guide recouvrent les domaines suivants**

- Identifier les ovins
- Gérer les mouvements des ovins vivants
- Gérer la santé du troupeau
- Alimenter et abreuver les ovins
- Traire les brebis
- Concevoir et entretenir la bergerie
- Préserver l'environnement de l'exploitation.

Chacun de ces thèmes fait l'objet de fiches techniques, où sont spécifiées les bonnes pratiques à adopter et où sont donnés des conseils et astuces pour mettre en place ces recommandations. Chaque fiche se termine par une auto-évaluation de la situation de l'élevage afin de repérer facilement les points à améliorer. Sur ces grilles d'auto-évaluation, les pratiques concernant le paquet hygiène et la conditionnalité des aides PAC sont signalées de manière spécifique afin que l'éleveur regarde ces points en priorité.

En fin de guide une partie est réservée à la liste de tous les documents (*en rapport avec le guide*) à avoir et à conserver sur l'exploitation. Une grille d'auto-évaluation de synthèse, reprenant tous les points permet d'avoir une vision globale.

Dès le mois de mai, vous pourrez vous procurer ce guide auprès de vos techniciens habituels. Pour plus de renseignements vous pouvez également joindre la Maison Régionale de l'Élevage.



**Il a pour objectif  
d'expliquer  
de manière synthétique  
et pragmatique  
les bonnes pratiques  
à mettre en œuvre  
pour répondre  
à ces obligations  
réglementaires.**

En pratique

**GÉRER LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DES MOUVEMENTS DE SORTIE D'ANIMAUX DE L'EXPLOITATION**

- Vérifier la conformité de l'identification des animaux sortants pour la plaquette « élèveurs » sur l'identification.
- Compléter le document de circulation (animaux restant en France) ou le certificat d'échange intracommunautaire (animaux allant dans un pays de l'UE) ou le certificat sanitaire d'exportation (animaux allant dans un pays tiers) et le dossier de homologation.
- Notifier le mouvement dans les 7 jours, soit à l'UE, soit par délégation.
- Pour la transmission, demander une autorisation de transférer aux services vétérinaires.



En pratique

**GÉRER LES ASPECTS SANITAIRES D'UNE SORTIE D'ANIMAL DE L'EXPLOITATION**

- N'envoyer à l'abattoir que des animaux en bonne santé et pour lesquels le délai d'attente lors du traitement est terminé.
- Respecter les règles sanitaires pour la circulation des animaux.

**Astuces et conseils**

**Copy prêt...**

- Pour simplifier la notification, les organisations de producteurs, les régulateurs, les marchés et les abattoirs, s'ils sont impliqués dans le mouvement des animaux, peuvent délivrer celui-ci à la place de l'éleveur.
- Si une convention a été passée entre l'éleveur et le distributeur, s'entente vous significativement simplifie pour l'éleveur.
- ... et vérifier :
  - Animaux, le distributeur doit envoyer un accusé de notification à l'éleveur car le dossier reste responsable de la bonne réalisation de la notification.

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

- Conserver un exemplaire de chaque document de circulation dans le registre d'élevage.
- S'il y a délégation de la notification de mouvement, il faut :
  - Conserver un exemplaire de la convention de délégation pendant 5 ans après sa signature.
  - Vérifier et conserver 5 ans les accusés de notification (accusé sur le factuel).

Testez-vous

Précis réglementaires et ou de la conditionnalité	OUI	NON
Je refuse l'accès sur mes exploitations aux animaux qui n'ont pas deux repères d'identification portant le même numéro officiel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous de mon exploitation la conformité de leur identification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
pas de circulation quand (achats ou la vente) des animaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
documents de circulation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mouvements, je vérifie et conserve pendant 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
des animaux, je n'ai pas obligé la notification des mouvements, mais dans les 7 jours à l'UE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Comment gérer les entrées et les sorties des animaux de l'exploitation ?**



Une gestion correcte de l'entrée d'animaux dans l'exploitation, notamment en s'assurant de leur provenance et de leur statut sanitaire, participe à la protection de l'élevage. L'éleveur doit en outre garantir la traçabilité pour les animaux sortant de l'élevage. Il reste responsable de la notification des mouvements, même s'il a choisi de la déléguer.

- L'objectif de cette fiche est de faire le point sur les pratiques clés :
- 1 - De veiller à respecter les dispositions sanitaires lors de mouvements d'animaux.
  - 2 - De veiller à respecter les dispositions réglementaires et de gestion administrative des mouvements.

En pratique



**GÉRER LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DES MOUVEMENTS D'ENTRÉE DANS L'EXPLOITATION**

- Vérifier la conformité de l'identification des animaux entrant dans l'élevage : ils doivent posséder 2 repères d'identification, lisibles visuellement et portant le même numéro officiel (ouï) pour les animaux nés avant 2002.
- Éditer et compléter le document de circulation (animaux provenant de France) ou le certificat d'échange intracommunautaire (animaux provenant de l'UE) ou le certificat sanitaire d'importation (animaux provenant d'un pays tiers).

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

- Conserver un exemplaire de chaque document de circulation dans le registre d'identification.

**Astuces et conseils**

**Copy intradéquant...**

- Prévenir le vendeur que les animaux seront refusés s'ils ne sont pas correctement identifiés.

En pratique

**GÉRER LES ASPECTS SANITAIRES D'UNE INTRODUCTION D'ANIMAL DANS L'EXPLOITATION**

- Exiger l'attestation déclarant l'origine officielle (indemne de Brucellose).
- Respecter les règles sanitaires à l'importation et aux échanges intracommunautaires. Demander conseil auprès des services vétérinaires.
- Il est conseillé de mettre les animaux entrants en quarantaine et de réaliser les contrôles appropriés. Demander conseil auprès du vétérinaire.

**Astuces et conseils**

**Copy prêt...**

- Ne pas faire d'acquisition et acheter par téléphone, toujours se déplacer (même à l'étranger) pour voir les animaux ou avoir l'avis d'un vétérinaire.
- Il existe des documents de garantie sanitaire lors des ventes (ex: fillet de garantie conventionnelle) ou renseignez auprès du G.D.S.
- Rappeler que des bœufs résistants à la tremblante (ARR/ARR) et demander l'attestation.

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

- Régistre d'identification.

Office = Bonnes Pratiques Ovin

**Il a été conçu pour inciter les éleveurs à aller dans une démarche volontaire d'amélioration de leurs pratiques.**



**Lucie SICILIANO**  
Chargée de Mission ovin -MRE

# Nouvelles stratégies de contrôle des ateliers alimentaires

Les modalités de contrôle officiel des établissements du secteur alimentaire par les DD(CS)PP ont été revues. La réflexion a abouti à une nouvelle stratégie de contrôle, avec une programmation pluriannuelle (2011 à 2015).



Cette programmation est basée sur une "note de risque" pour chaque atelier. A partir de critères relatifs au type d'activité, au volume d'activité, à la sensibilité du consommateur-cible et à l'évaluation de l'atelier par l'inspecteur, les établissements sont répartis dans 4 classes de risque, de I à IV, IV étant la classe de risque la plus élevée.

3 axes d'action sont prévus dans cette nouvelle programmation : prévention, amélioration, répression.

## **L'axe prévention :**

La fréquence d'inspection des établissements est fixée nationalement. Les fromagers fermiers peuvent en faire partie **si la note de risque est plus élevée que le seuil**. Par exemple pour une note de 480, l'atelier sera inspecté 2 fois par an.

## **L'axe amélioration :**

L'objectif est d'améliorer ou de mieux connaître la situation sanitaire de certains secteurs d'activité. Les inspections porteront sur

des points **pré-identifiés au niveau national** comme étant des points sensibles.

Le choix des actions et le volume d'inspection sont fixés localement par les DDPP.

**Par exemple, 75 départements sur 97 vont cibler les contrôles sur les ateliers fromagers fermiers, sur les points suivants :**

- Respect des bonnes pratiques d'utilisation des médicaments vétérinaires (tenue du registre sanitaire, temps d'attente)
- Utilisation d'eau potable pour toutes les opérations de nettoyage des locaux et des équipements en contact avec le lait et les produits à base de lait,
- Formation à l'hygiène des opérateurs (GBPH production laitière fermière),
- Réalisation régulière d'un plan d'autocontrôle microbiologique de la matière première et des produits finis



● Respect de l'hygiène et des températures lors du transport et de la livraison.

Des fiches actions ont été rédigées avec les DDPP référents (personne ressource) rappelant la réglementation, le contexte, les points ciblés, les attendus et la méthodologie. Ces fiches actions se basent aussi sur le vademécum lait et produits laitiers.

Vous pouvez les obtenir auprès de votre technicien caprin, à la Maison Régionale de l'Élevage ou les télécharger sur le site internet [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr).

***L'axe répression :***

Les inspections porteront sur des points **pré-identifiés au niveau national comme étant des points sensibles**. Le choix des actions et le volume d'inspection sont fixés localement par les DDPP.

Dès lors qu'il y aura non-conformité, le producteur est susceptible de faire l'objet d'un PV avec contravention.

**Sophie ESPINOSA - FNEC**  
**Floriane Di FRANCO - FNEC**  
**Vincent ENJALBERT - MRE**

Si vous faites l'objet d'un contrôle qui "se passe mal", il est important de ne pas rester isolé. **Nous vous invitons donc à nous faire remonter toute difficulté rencontrée sur le terrain afin de ne pas laisser une situation s'amplifier.**

Nous vous rappelons que la MRE a mis en place un service d'appui réglementaire en partenariat avec Actilait Carmejane dont le coût est mutualisé à l'échelle régionale. Ce service est compris dans votre cotisation au syndicat caprin de votre département ou à Brebis Lait Provence (BLP).

Votre interlocuteur au sein de l'équipe d'Actilait Carmejane est Yolande MOULEM qui peut, à votre demande, vous accompagner sur les questions réglementaires.

Yolande MOULEM tel : 04 92 34 78 43 - [y.moulem@actilait.com](mailto:y.moulem@actilait.com)

En concertation avec le Syndicat Caprin départemental ou BLP et si vous le désirez, une mobilisation de la profession peut être organisée (rencontre de la DD(CS)PP, médiation, etc...).



# La conditionnalité 2011 en production animale



*Définition, exigences, non conformité, réduction des aides.*



Crédit Photo : Eve Balard - MRE

## Qu'est-ce que la conditionnalité ?

La conditionnalité, mise en place depuis 2005, est un dispositif qui soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale.

Le dispositif de conditionnalité évolue en 2011, pour se remettre en conformité avec les exigences de Bruxelles. Les sanctions y sont plus progressives et parfois plus sévères que dans l'ancien dispo-

sitif. De nouveaux points de contrôle et de nouvelles anomalies font leur apparition.

## Non conformité et réduction des aides :

Dans le cas général, le contrôle de l'exploitation ne porte que sur un seul des cinq domaines de contrôle (environnement, BCAE, santé -production végétale, santé - production animale, protection animale). En fonction de ses caractéristiques propres, l'exploitation est contrôlée sur tout ou partie des exigences du (des) domaine(s) contrôlé(s).

Pour chaque domaine de contrôle, les cas de non conformité ont

été définis. En fonction de leur gravité, leur étendue et leur persistance, un pourcentage de réduction a été affecté à chaque anomalie.

Certaines anomalies de faible importance et sans incidence directe sur la santé humaine et animale peuvent être remises en conformité selon des modalités et des délais précis. Lorsque l'exploitant s'est remis en conformité dans les délais prescrits et que cette remise en conformité a été validée par l'organisme de contrôle, ces anomalies ne sont pas retenues pour le calcul des réductions liées à la conditionnalité.

Le pourcentage de réduction du domaine contrôlé est égal au



pourcentage le plus élevé parmi les anomalies retenues au titre de la conditionnalité de base pour tout le domaine (de 1 à 3%). Toutefois lorsque, sur le domaine contrôlé, toutes les anomalies à 3% relatives à la conditionnalité de base et pertinentes pour l'exploitation sont retenues, le taux de réduction du domaine est alors de 5%. Sur une exploitation lorsqu'un seul domaine est contrôlé, le pourcentage de réduction du domaine contrôlé devient le taux de réduction qui sera appliqué aux aides. Lorsque plusieurs domaines sont contrôlés, le taux de réduction appliqué aux aides est la somme de chacun des pourcentages de réduction retenus pour chaque domaine contrôlé, plafonné à 5%.

Attention, si au moins une anomalie intentionnelle est relevée, le taux de réduction appliqué aux aides est plafonné à 20%.

Lorsqu'une anomalie est constatée plus d'une fois au cours d'une période de 3 années consécutives elle est considérée comme « répétée ». Le calcul du pourcentage de réduction correspond alors à la multiplication par trois du pourcentage de réduction calculé pour cette anomalie constatée seule l'année du contrôle. Les pourcentages qui résultent des anomalies répétées et non répétées sont additionnés dans la limite de 15 % (sauf si un cas d'anomalie intentionnelle est constaté).

## Quelques exemples

### Exemple 1 :

Lors du contrôle d'une exploitation sur le domaine « environnement » 6 cas de non conformité sont retenus, 4 cas à 1%, 2 cas à 3%. La pondération la plus élevée

parmi les anomalies retenues est de 3%. Le pourcentage de réduction pour le domaine est donc de 3%. Un seul domaine est contrôlé, le taux de réduction appliqué aux aides soumises à la conditionnalité est de 3%.

### Exemple 2 :

Une exploitation est contrôlée sur les domaines « protection animale » et « BCAA ». Le pourcentage de réduction retenu pour le domaine « protection animale » est de 3%, le pourcentage de réduction retenu pour le domaine « BCAA » est de 5% car toutes les anomalies à 3% pertinentes pour l'exploitation ont été relevées ; le taux de réduction appliqué aux aides soumises à la conditionnalité est de  $(3\%+5\%)=8\%$ , plafonné à 5%.

### Exemple 3 :

Une exploitation est contrôlée sur les domaines « BCAA » et « santé-production animale ». Le pourcentage de réduction retenu pour le domaine « BCAA » est de 20% (deux intentionnelles) et le pourcentage de réduction retenu pour le domaine « santé - production animale » est de 3% ; le taux de réduction appliqué aux aides soumises à la conditionnalité est plafonné à 20%.

### Exemple 4 :

Deux contrôles d'une exploitation sur le domaine « santé-productions animales » ont été réalisés sur une période de trois années

consécutives.

En 2009 l'anomalie suivante a été constatée : « absence de document de recensement annuel ».

En 2011, les anomalies suivantes ont été constatées :

- « Absence de documents de recensement annuel à jour : recensement non réalisé ».

Il s'agit d'une non-conformité répétée. Cette anomalie fait partie du même groupe d'anomalies que l'anomalie relevée en 2009. Cette non conformité constatée seule en 2011, entraîne un pourcentage de réduction de 1% ; pour la répétition, ce pourcentage est multiplié par 3, soit 3%.

- « Absence totale d'enregistrement des traitements médicamenteux ».

Il ne s'agit pas d'une répétition. Cette non conformité entraîne un pourcentage de réduction de 3%.

Dans cet exemple, le taux de réduction des aides 2011 calculé est de 6%.

Vous trouverez les grilles de synthèse concernant le domaine «santé-productions animales» et «protection animale» sur le site : «[www.evise.fr](http://www.evise.fr)». Le Guide des Bonnes Pratiques Ovines (GBPO) peut vous aider à faire un auto-diagnostic de votre exploitation.

Pour les trois autres domaines, et pour connaître le détail de chaque point vous pouvez vous reporter sur le site du ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/la-conditionnalite>

**Lucie SICILIANO**

**Chargée de Mission Ovin - MRE**

Sources : Ministère de l'Agriculture, France Agricole Treize/Elevage N°34



# Le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène Porc : GBPH

## Le GBPH Porc, un enjeu technique et économique pour les élevages porcins

*Les crises sanitaires, ESB, Dioxines, des années 90, la parution du livre blanc en 2000, ont conduit à la mise en place de réglementations au niveau communautaire, qui se traduisent par le Paquet Hygiène*

### Les objectifs sont :

- d'assurer et d'améliorer la sécurité sanitaire de l'alimentation humaine et animale,
- de responsabiliser les opérateurs à chaque maillon de la chaîne alimentaire,
- de développer un système de maîtrise des dangers.

La conséquence est une obligation de résultats, en particulier pour les éleveurs qui doivent mettre en place de façon individuelle ou collective des mesures de prévention des dangers.

Le GBPH est la réponse professionnelle collective à cet enjeu afin de maîtriser tous les paramètres de l'élevage.

Conçu par les professionnels, le GBPH est une aide pour se conformer à la réglementation. Il traduit en termes techniques des textes réglementaires très généraux et définit des mesures de maîtrise concrète, ainsi que des points de contrôle clairement identifiés.

Ce document unique de référence est validé par l'AFSSA. Il prend en compte les contrôles officiels. Il

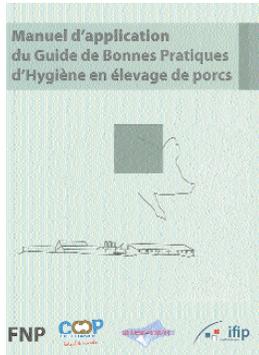
est d'application volontaire. C'est un outil au service des éleveurs. Il est conçu pour rappeler à l'éleveur les points réglementaires et leurs traductions dans la conduite de l'élevage, mais aussi pour apporter des éléments afin de parfaire le fonctionnement de l'atelier porc.

Il est conçu selon deux documents :

- Un **Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène** reprenant tous les postes de la conduite d'élevage
- Un **Manuel d'Application** avec des fiches techniques de conseils.

Les points essentiels du GBPH portent sur :

- Alimentation :
  - l'eau
  - la fabrication des aliments
  - le stockage et la distribution de l'aliment
- Protection sanitaire
- Conduite d'élevage :
  - le logement
  - la gestion de la semence et de l'insémination,
  - les soins en maternité,



- la gestion du médicament,
- la gestion de l'engraissement
- la gestion de l'équarrissage

- Hygiène :
  - les interventions extérieures,
  - le nettoyage, la désinfection des bâtiments

- Gestion des effluents

- Traçabilité

Le déploiement du GBPH en région est assuré par les organisations de producteurs de porc : A3P dans les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse, Le Montagnard des Alpes dans les Hautes Alpes et Alp'Porc Soleil dans les Alpes de Haute Provence. La MRE assure la coordination du programme.

**Liliane DOMERGUE - MRE**



## Les 6<sup>es</sup> Rencontres du Fromage Fermier

Inaugurées en 2000, les Rencontres du Fromage Fermier sont devenues un rendez-vous incontournable pour les éleveurs, techniciens, formateurs, responsables administratifs... Tous se retrouvent pour s'informer, échanger et débattre des derniers résultats des travaux menés sur la filière. C'est dans le même esprit, professionnel et convivial, que s'est renouvelée cette 6<sup>e</sup> édition.



De gauche à droite : Brigitte CORDIER (Présidente de la section caprine et fromagère fermière de la Maison Régionale de l'Élevage), Jacky SALINGARDES (Président de la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres), Kacem BOUSSOUAR (Président de la Maison Régionale de l'Élevage), Didier LACHASSAGNE (Directeur de l'Établissement Public Local Agricole de Carmejane), Raymond BRESSAN (Président de la Commission Agricole du Conseil Général 04)

Plus de 200 personnes ont fait le déplacement le 7 octobre dernier pour venir aux 6<sup>es</sup> Rencontres du Fromage Fermier, dont une délégation d'une dizaine de producteurs fromagers fermiers espagnols.

Six ateliers thématiques étaient proposés au cours de cette journée technique :

- L'utilisation de ferments indigènes pour ensemercer son lait en fabrication de pâte pressée,
- Solutions techniques et astuces

- pour diversifier sa production,
- Actualités sur la fièvre Q caprine,
- Pérenniser l'utilisation du lactosérum et des ferments indigènes en technologie lactique,
- Savoir diagnostiquer facilement les principaux défauts d'acidification en technologie lactique,
- Mobiliser les parcours dans l'alimentation des caprins.

Ces ateliers co-animés par des techniciens et des éleveurs ont laissé une large place aux débats et aux questions du public.

Les dossiers constitués pour chacun de ces ateliers sont téléchargeables sur le site Internet [evise.fr](http://evise.fr).

Durant toute la journée, les participants ont pu aller à la rencontre des exposants partenaires de la journée (matériel de fromagerie, aliment bétail, banque, assurances...).

Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les fromagers fermiers de rappeler que depuis de nombreuses années, ils ont eu à cœur de s'organiser pour la reconnaissance de leur métier et le développement de leur filière. Ce besoin s'est notamment concrétisé par la création du Centre Fromager de Carmejane dont les 20 ans d'existence ont été fêtés ce jour-là.

Un buffet préparé par les producteurs fromagers fermiers et "orchestré" par Claudine MALBOSC (chevrière à St-Martin de Crau) a régalé les papilles des participants. Une nouvelle fois merci Claudine !

**Vincent ENJALBERT - MRE**

# L'Élevage Régional fait Salon...



*Du 19 au 27 février 2011, la MRE, soutenue par le Conseil Régional tenait un stand pour promouvoir l'élevage régional au Salon International de l'Agriculture de Paris.*

(crédit photo L. Siciliano - MRE)



Le stand de l'élevage régional

Techniciens et éleveurs étaient là pour répondre aux questions, nombreuses, des visiteurs. Des panneaux présentant nos spécificités et des animaux complétaient le stand. Les 3 races ovines régionales étaient représentées ainsi que les chèvres du Rove. Toute la semaine, des présentations d'animaux étaient effectuées pour un grand public intéressé. Des points forts ont ponctué le salon :

## Le samedi 19 février : finale nationale des ovinpiades

Ce concours organisé par Interbev pour les élèves des établissements d'enseignement agricole et rural avait lieu pour la sixième année consécutive. Chaque région avait organisé des sélections. En PACA elles avaient eu lieu le 16 décembre 2010 à Carmejane. Les finalistes



Les finalistes du CFPPA du Merle et leurs professeurs  
Caroline Feasson, Cécilia Dumoraq, Amandine Chouros, Jade Huot-Soudain,  
Fabienne Gravois, Ekhi Lambert, Geneviève Andréis, Michelle Jallet.

Bien que nos candidats aient effectué de très bonnes épreuves, ils ne seront malheureusement pas sur le podium...

Une épreuve collective était également organisée. Le but était de réaliser un outil de promotion de la production ovine axé sur le thème "Convaincre les élèves de son établissement des atouts de la production ovine". C'est le CFPPA du Merle qui représentait notre région. Nos candidates ont enflammé le SIA grâce à

une mémorable "polka du mouton" qui a obtenu une très belle seconde place.

Vous pouvez retrouver cette chanson et les autres présentations sur le site : "ovinpiades.hautetfort.com".

La journée s'est finie par un joyeux challenge inter-régional combinant épreuves sportives et culturelles, et un repas convivial sur le stand d'interbev.



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
MAISON RÉGIONALE DE L'ÉLEVAGE

- parage des onglons
- épreuve théorique en salle

Mélanie Fache, technicienne de la Socaph et Sylvain Chiapello, éleveur des Bouches du Rhône ont fait parti du jury respectivement sur l'épreuve de tri et du parage.



## Le mardi 22 février : Inauguration du stand par le Conseil Régional

M. Jean-Louis JOSEPH, vice-président du Conseil Régional est venu inaugurer notre stand, en présence des professionnels de la MRE. Cela a été l'occasion pour les éleveurs de remercier le Conseil Régional sur le soutien qu'il apporte à nos différentes filières d'élevage, mais aussi de lui rappeler les difficultés auxquelles les producteurs sont confrontés. L'inauguration s'est achevée par le partage d'un verre de l'amitié, à base de nos produits locaux bien-sûr...

été l'occasion de rappeler les problèmes que rencontrent les éleveurs avec le loup. Des points noirs avaient été mis sur les animaux, et des prospectus distribués sur le thème "les prédateurs, le point noir de l'élevage ovin". Ce fut une façon pédagogique d'alerter le grand public sur ce problème.

La MRE souhaite à nouveau remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de ce salon et prévoit d'ores et déjà de renouveler l'année prochaine cette participation.

**Lucie SICILIANO**  
Chargée de Mission Ovin MRE



Quentin Grégoire du Lycée de Carmejeane  
et son professeur Marie Marmuse

(crédit photo L. Siciliano - MRE)



"prédateurs, le point noir de l'élevage ovin"

(crédit photo L. Siciliano - MRE)



Inauguration du stand  
(crédit photo P. Roucolle - MRE)

## Le vendredi 25 février : la Provence à l'honneur sur le ring ovin

Une présentation plus particulière de notre élevage a été faite, avec l'organisation d'une transhumance à travers les allées du salon, nos brebis étant accompagnées d'un âne de Provence, d'un chien de berger, et des chèvres du Rove. Cela a



Les béliers Mérinos ont eu beaucoup de succès

(crédit photo L. Siciliano - MRE)



# 6<sup>e</sup> Journée Technique Ovine de Carmejane

« Produire mieux, produire plus... »

*Sous un soleil radieux, plus de 150 éleveurs, techniciens et étudiants de la région PACA se sont déplacés pour la Journée Technique Ovine de Carmejane, la 6<sup>e</sup> du nom depuis 10 ans.*

*Cette rencontre a été introduite par Didier Lachassagne (Directeur de l'EPL de Carmejane), Kacem Boussouar (Président de la MRE), René Tramier (Président de la section ovine de la MRE), Jean Debayle (Président du Conseil de gestion de la ferme de Carmejane et du Comité Résonances) et François Demarquet (Directeur de la ferme).*

## [ Dans un contexte d'incertitudes... ]

Dans un premier temps, Jean-François Bataille (Institut de l'Élevage) et Jean Debayle ont exposé le contexte général et les objectifs de cette journée. Ils ont présenté les enjeux que l'élevage ovin doit relever, avec comme ligne de mire la nouvelle PAC de 2013 : maîtrise des charges de production, augmentation de la productivité et valorisation des agneaux. Le revenu des producteurs ovins ne peut s'améliorer qu'en jouant

la réduction du coût de production restera toujours à faire. Des propositions de réponses ont été ensuite développées dans le cadre des ateliers techniques.

## ...des solutions possibles pour diminuer ses charges et améliorer sa production

Les éleveurs ont pu participer à 6 ateliers présentant les nombreuses solutions techniques pour améliorer et valoriser sa production. Ils étaient animés

## [ La génétique ]

Claire Jouannaux (MRE), Daniel Gontier (CA 84) ont exposé l'intérêt de la génétique qui permet notamment d'améliorer les performances du troupeau en terme de valeur laitière. Cela se traduit par une augmentation de la vitesse de croissance des agneaux et donc une diminution de la durée d'engraissement. Grâce à la génétique, l'augmentation de la prolificité peut être économiquement rentable si le contexte de l'exploitation le permet (*autonomie alimentaire, équipements, valeur laitière,...*). Pierre Marie Bouquet (Domaine du Merle) en a profité pour présenter ce qu'était le gène Booroola et son intérêt.

## [ La reproduction ]

Jean-Pierre Mary (CA 04) et Marie Marmuse (Carmejane) ont rappelé l'enjeu de la maîtrise de la reproduction. Ils ont précisé que l'amélioration passe d'abord par un bon taux de mise bas qui est déterminant dans la marge hors primes. Pour atteindre cet objectif, les pratiques efficaces ont été présentées et plus particulièrement celles liées aux nombreuses conditions de réussite de la lutte. Un bon taux de mise bas passe aussi par la chasse aux brebis infertiles, des solutions efficaces existent et il a été mis en avant les possibilités offertes par le logiciel Ovitel.



Plus de 150 personnes ont assisté à la journée technique ovine de Carmejane

conjointement sur ces leviers. Alors comment réagir, face aux incertitudes ? Quelle que soit la solution de commercialisation choisie, un travail sur

par des techniciens disponibles pour répondre aux nombreuses questions.

## L'engraissement des agneaux

Produire des agneaux de qualité à moindre coût, ce sont les propos tenus par François Demarquet (Carnejane) et Denis Gautier (Institut de l'Élevage) qui ont rappelé les grands enjeux aux différents stades physiologiques des animaux : assurer l'état des brebis avant l'agnelage, avoir un bon poids de naissance, bien démarrer l'alimentation des agneaux, faire des économies sur la finition, etc. Pour cela, les solutions pratiques ont été expliquées tout en les illustrant avec les nombreux résultats d'essais.

Guillaume Chailly (Association CESAR) et Sylvain Behety (SOCAHP) ont démontré au travers des dix commandements comment faire les bons choix de commercialisation, adaptés à son exploitation (agneau standard, vente directe, tardon,...). Ils ont ensuite axé leur présentation sur l'Agneau de Sisteron qui est une solution économiquement intéressante car la demande est accrue, d'autant plus que l'on joue la carte de l'étalement de la production.

## Les parcours pour faire des économies

Les parcours sont nombreux et variés dans la région. Dominique Baron (CERPAM) et Fabienne

satisfaire les besoins des animaux tout en maîtrisant la ressource pastorale. Ceux ci reposent d'abord sur des bonnes techniques de pâturage avec, si nécessaire, des interventions complémentaires raisonnées, comme le débroussaillage mécanique.

## Des solutions à adapter à son contexte d'élevage

Pour conclure, Jean Debayle a rappelé qu'en matière de diminution du coût de production, il faut appliquer la logique de production : Des agneaux vendus un peu plus lourd ? Quelques brebis en plus qui prennent le bélier ? Comment gagner quelques points de prolificité ? Ajuster au mieux les distributions de fourrages et de céréales aux brebis en misant un peu sur le parcours ? Toutes ces questions qui sont autant de pistes de solutions possibles sont à mettre en œuvre en appliquant le grand principe que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières... Les documents présentés lors de cette 6<sup>e</sup> journée technique ovine de Carnejane sont téléchargeables sur le site Internet : [www.evise.fr](http://www.evise.fr), Carnejane, Institut de l'Élevage ou Reconquête ovine, et disponibles sur demande au 04 92 30 35 76.

**François DEMARQUET**  
Carnejane  
et Denis GAUTIER  
Institut de l'élevage

## La maîtrise sanitaire des agneaux

Plus de 50 % de la mortalité des agneaux a lieu avant l'âge de 5 jours, près de 20 % de mortalité de plus sur des agneaux issus de brebis en état corporel insuffisant, etc. C'est sur ces constats, que Jean Luc Champion (SOCAHP et GDS 04) et Fanny Bastien (FRGDS PACA) ont rappelé les différentes catégories de mortalité des agneaux avec un accent porté sur les avortements. Ils ont ensuite précisé les principales maladies et les grands principes de soins.

Launay (Institut de l'Élevage) ont montré tout l'intérêt de ces surfaces dans les systèmes d'alimentation des troupeaux, notamment pour faire des économies et limiter les stocks. Pour cela, ils ont rappelé les grands principes pour

## Présentation des trois races ovines en sélection génétique de la région

Une présentation de race Mérinos d'Arles, Mourérous et Préalpes du Sud a été organisée par l'Organisme de Sélection Races Ovines du Sud-Est lors de cette journée. 6 éleveurs de Mérinos d'Arles et 1 éleveur de Mourérous ont exposé une cinquantaine d'animaux de différentes catégories : brebis, béliers, agneaux, ... En plus des Mérinos d'Arles, le GAEC la Grand'Bastide a également amené des brebis et agnelles booroolas (Mérinos d'Arles ayant un gène d'hyperprolificité). Les visiteurs ont pu voir, en se promenant dans les deux bergeries, le troupeau de 550 brebis Préalpes du Sud appartenant à la Ferme Expérimentale de Carnejane. Sans oublier les jeunes béliers Préalpes du Sud et Mourérous rentrés en centre d'élevage en début d'année.

## Bien valoriser ses agneaux

Produire des agneaux de qualité à moindre coût est une bonne chose, encore faut-il bien les valoriser.

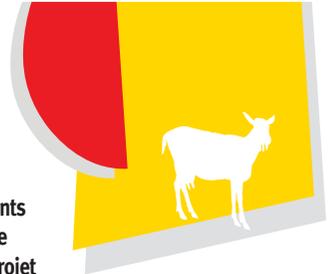


François Demarquet lors de l'atelier sur l'engraissement des agneaux

Race Bluefaced leicester



## La production ovine au Royaume Uni



Dans le cadre du projet Reconquête Ovine, une bourse a été accordée à trois enseignants du Lycée Agricole de la Côte Saint André (38) ainsi qu'à l'animatrice de l'Organisme de Sélection Races Ovines du Sud-Est pour découvrir la production ovine en Ecosse. Ce projet avait pour objectif de développer des partenariats entre la France et l'Ecosse pour de futurs échanges et stages d'élèves mais également de faire découvrir le principe des Ovinpiades aux enseignants et élèves Ecossais.



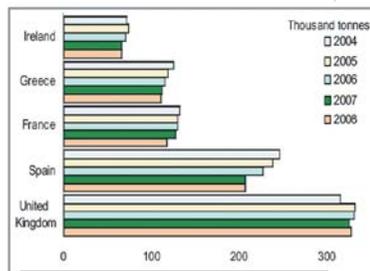
Race Scottish blackface

### La production ovine au Royaume Uni en quelques chiffres

Au Royaume Uni, la production ovine est la principale activité agricole avec 15 millions de femelles reproductrices en 2009 malgré une baisse dramatique des effectifs depuis 10 ans (20 millions de brebis étaient alors recensées). Un tiers de la production de viande ovine et caprine en Europe (à 25) est originaire du Royaume Uni en 2008 soit environ 330 000 tonnes. En Ecosse, la production ovine représente 7 millions de brebis reproductrices.

La production de laine n'est plus la priorité des éleveurs depuis la seconde Guerre Mondiale et la

vente de la laine ne permet pas d'amortir le coût de la tonte.



Production de viande ovine et caprine dans les principaux pays producteurs d'Europe

### Les deux principales races ovines

La Scottish Blackface est la principale race ovine au Royaume Uni (dont elle est originaire) avec envi-

ron 1,7 million de brebis. Elle est principalement localisée en Ecosse. C'est la race la plus rustique du Royaume Uni reconnue pour son adaptabilité aux différentes conditions d'élevage et sa résistance aux conditions climatiques. On la retrouve le plus souvent dans des endroits pauvres en végétation tels que les Highlands ou les lands du Dartmoor. Les Blackface se caractérisent par une grande rusticité, un comportement maternel mais une faible prolificité. Le mâle et la femelle possèdent des cornes avec une double spirale pour le mâle. Les membres, dépourvus de laine, et la tête sont noirs avec des taches blanches. Cette race est la colonne vertébrale du schéma de production ovine au Royaume Uni.

La race Bluefaced Leicester originaire du Royaume Uni est également bien représentée. C'est une race de grande taille avec une bonne conformation, une bonne valeur laitière et une bonne prolificité. Elle est également caractérisée par un chanfrein busqué et de grandes oreilles. La tête, le cou, le ventre et les membres sont dépourvus de laine. La couleur de la tête va du bleu foncé

jusqu'au blanc et la laine est blanche.

## Un schéma de production bien particulier

Le schéma de production ovin au Royaume Uni se caractérise par sa stratification spatiale et raciale.

Les races rustiques sont élevées dans des régions de colline et de montagne. Après 4 ou 5 agnelages en race pure, les brebis Blackface sont croisées pendant un ou deux ans avec des béliers "Longwool Breed" (races à laine longue) comme la Bluefaced Leicester. Elles produisent ainsi une F1 communément appelée "Mule" qui représente 50% de la production totale de brebis au Royaume Uni.

La Scotch "Mule" (Bluefaced Leicester Blackface) combine la rusticité de la Blackface les qualités de la Bluefaced Leicester : taille, conformation, précocité et fertilité. Les Mules, principalement élevées sur les plateaux sont ensuite croisées avec des béliers à viande comme le Texcel ou le Suffolk pour produire des agneaux de boucherie bien conformés élevés en plaine.

**Claire JOUANNAUX**  
**MRE**

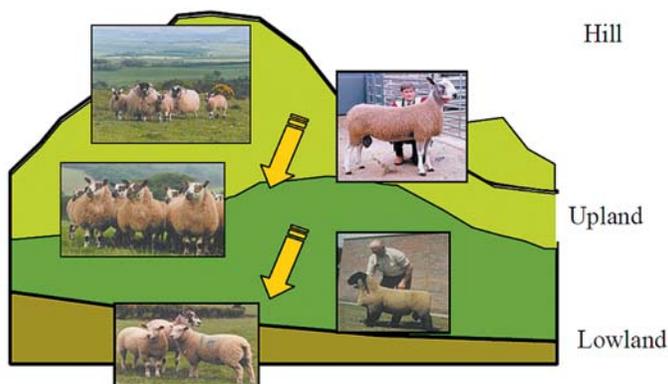


Schéma double étage de la production ovine au Royaume Uni (du Dr Ron Lewis)

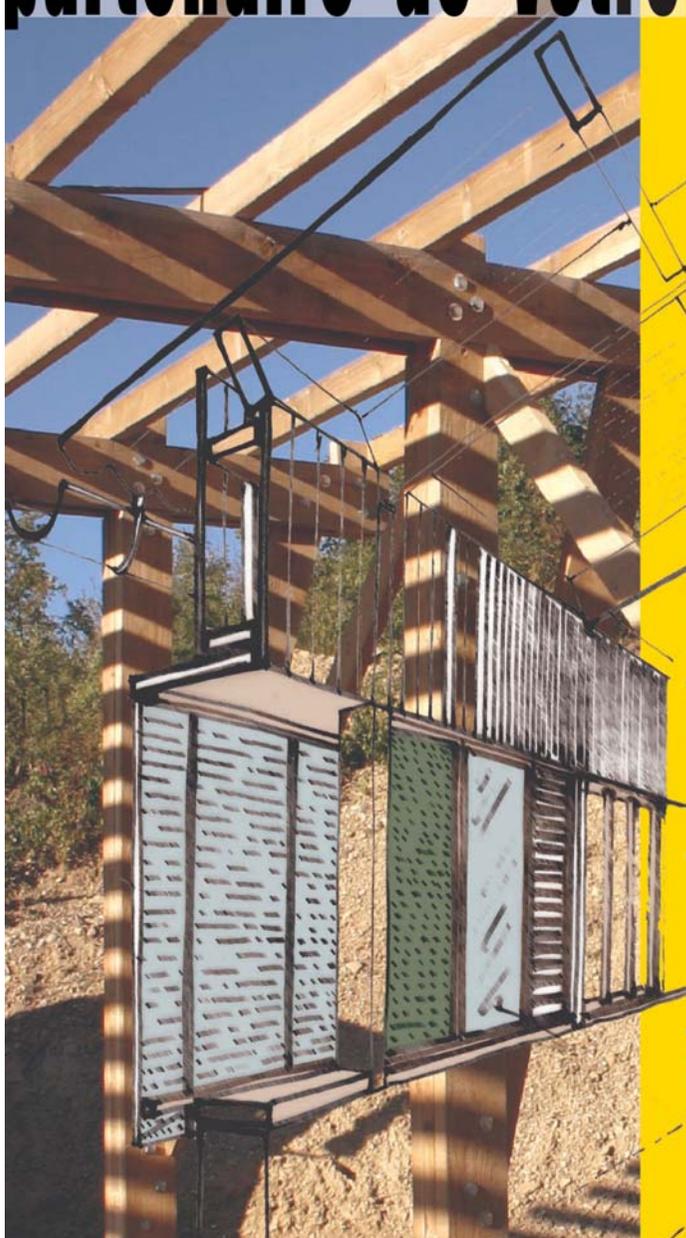


Race Suffolk

## Vente aux enchères et préparation des béliers

Lors des ventes aux enchères les béliers subissent un véritable clipage digne des concours de vaches en France : shampoing, coloration qui donnait des Texels jaunes orangés ! brossage et même tonte du dos pour certains dans le but de donner une impression de largeur.

# partenaire de votre projet bâtiment agricole en 2011



## Missions

- Conseil / faisabilité
- Programmation
- Permis de construire
- Suivi de chantier
- ...

## Compétences

- Aménagement rural  
Architecture
- Bâtiments agricoles
  - Équipements
  - Logements

## Atouts

- Connaissance du milieu
- Partenariat avec les organismes professionnels agricoles

## Préoccupations

- Pénibilité du travail
- Confort animal
- Développement durable
- Éco-construction (valorisation des sous produits agricoles)
- Gestion des déchets...

## Contact

**Laurence Mündler** architecte  
fax : 04 9272 7313 • tél : 04 9272 2462  
SICA HR Alpes Méditerranée  
MRE • Route de la Durance  
04 100 Manosque

# SICA

Société d'Intérêt Collectif Agricole Habitat Rural

**Alpes Méditerranée**  
Élevage • Territoire • Architecture  
06 6494 4368 • [sicaam@orange.fr](mailto:sicaam@orange.fr)

# LE SITE DE L'ÉLEVAGE RÉGIONAL

www.evise.fr

Élevages et Viandes du Sud-Est

LA SOURCE DE TOUTES LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE...

**EVISE.fr**  
Filières d'élevage du Sud-Est

ACCUEIL • MIRE PACA • Cotations • Produits • Élevages • Bâtiments • Patrimoine • Publications • Nos partenaires

NAVIGATION  
Publications  
Les plus  
Le photoblog  
Articles des cotations  
Articles des actualités

**ACTUALITE FLASH**

Le nouveau site EVISE est mis en ligne.  
Merci de nous prévenir si vous voyez des erreurs ou si vous voulez être informés.  
[Contactez nous](#)

**PROJET DE BATIMENTS AGRICOLES = SICA ALPES MEDITERRANEE**  
Les actualités  
Spécialisée dans la production de bâtiments agricoles, la SICA Alpes Méditerranée vous propose ses services pour concevoir votre projet.  
À cette fin, vous pouvez contacter Laurence Minder au 05 6484 4360  
> [LIRE LA SUITE...](#)

**SITE INTERNET RECONQUETE OVINE**  
Les actualités  
Le site de la reconquête Ovine est opérationnel depuis le 1er septembre.  
Il a pour objectif d'élaborer, Financer et Commercialiser.  
Je vous invite donc à le consulter pour y trouver diverses informations sur la filière (actualités, fiches techniques, questions/réponses, photothèque...). Des documents sont ajoutés régulièrement afin de faciliter.  
Site : [www.reconqueteovine.fr](http://www.reconqueteovine.fr)

**UNE NOUVELLE LICENCE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE LA FILIERE OVINE !**  
Les actualités  
Le 05 septembre 2010 ouvre la première session de la licence « Conseil et Développement pour les filières ovines ».  
Cette licence unique en France est le résultat d'un besoin exprimé par les filières ovines lait et viande et le fruit d'un partenariat étroit entre les acteurs et professionnels, établissement d'enseignement agricole de Saint-Albays (13) et le Centre Universitaire Jean-François Champollion.  
ou par mail : [cbp@evise.fr](mailto:cbp@evise.fr)

LES DÉMARCHES

LES COTATIONS

LA LEGISLATION

LES MANIFESTATIONS

LES MÉTIERS

LES ACTUALITÉS ETC...

...LE LIEN QUI NOUS UNIT

Engagement n°1



DIRECTEUR

Bernard CABROLIER  
06 26 80 40 70



QUEYRAS BRIANÇONNAIS

Laurent ROCHEFORT  
06 11 15 30 67



MANOSQUIN

Christophe LAGOURGUE  
06 74 94 09 62

## Financer votre matériel agricole

Découvrez **AGRILISMAT** : avec un interlocuteur unique et une mise en place de votre prêt simplifiée, financez votre matériel agricole en toute confiance ! **Pour en profiter contactez l'un de nos Conseillers Agriculture.**



SISTERONNAIS

Laurence LECLERC  
06 74 94 09 60



GAPENÇAIS

Patrick ALLARD  
06 74 94 09 61

BANQUE POPULAIRE  
DES ALPES



Banque et populaire à la fois.

[www.alpes.banquepopulaire.fr](http://www.alpes.banquepopulaire.fr)

# NOUVEAU

## Résultats des essais sur la production ovine et le pastoralisme : Ferme de Carmejane

Recueil de fiches synthétiques pour faire connaître les résultats des études menées sur la ferme expérimentale de Carmejane sur l'élevage ovin allaitant et le pastoralisme.

Ces fiches résultats sont spécialement conçues pour les techniciens ovins et pastoraux, enseignants, formateurs, chercheurs ou encore étudiants. Elles sont regroupées par thème : brebis, agneaux, parcours et autres résultats. Chaque fiche présente le bilan d'une étude du contexte aux résultats présentés sous forme de tableaux et de figures commentés en passant par la méthode. Une synthèse permet également de connaître rapidement l'essentiel du travail.



Les documents sont téléchargeables sur le site "[www.evise.fr](http://www.evise.fr)"

